Agriculture biologique et qualité de l'eau Une question d'intérêt général

10 propositions du réseau FNAB pour une nouvelle politique de l'eau (2013-2018)



Cahier propositionnel du réseau FNAB dans le cadre de l'élaboration des Xème Programmes d'intervention des Agences de l'eau







Agriculture biologique et qualité de l'eau Une question d'intérêt général

10 propositions du réseau FNAB pour une nouvelle politique de l'eau (2013-2018)

Le Xème programme d'intervention des Agences de l'eau : le programme crucial pour la réussite de la Directive Cadre sur l'Eau

L'Europe, au travers la Directive Cadre sur l'Eau fixe l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux ainsi que la non dégradation de la qualité des eaux. Or, la situation est alarmante, les eaux souterraines sont durablement polluées par les pesticides et les nitrates, entrainant un abandon progressif des captages, plus de 4800 entre 1998 et 2008¹. L'évaluation des coûts des principales pollutions agricoles de l'eau² réalisée par le MEDDTL est sans appel : « Le coût complet du traitement annuel de ces excédents d'agriculture et d'élevage dissouts dans l'eau serait supérieur à 54 milliards d'euros par an ». Les moyens de lutte contre les pollutions diffuses sont trop modestes et en partie inefficaces, ainsi la France est assignée par la Commission devant la Cour européenne de Justice pour son manque d'efficacité à lutter contre la pollution des eaux par les nitrates³ et pour le non-respect de la réglementation communautaire sur la qualité des eaux distribuées⁴. Ces différents éléments démontrent que désormais il faut réagir et cibler les actions les plus efficaces

Cibler des mesures agricoles efficaces dans les Xème Programmes d'Intervention

La France ayant pris l'engagement de respecter globalement l'échéance de 2015, il est urgent et impératif de définir des politiques fortes de restauration, de prévention de la qualité de l'eau, et d'engager des changements en profondeur des systèmes de production agricoles. En effet, la généralisation des bonnes pratiques agricoles ne suffira pas à reconquérir la qualité de l'eau dès lors, il faut cibler des mesures agricoles efficaces visant la qualité de l'eau, accompagner les changements de systèmes et le passage à l'agriculture biologique. En effet, l'agriculture biologique est le seul mode de production agricole garantissant de manière durable la qualité de l'eau⁵. Il faut donc s'engager fortement dans le développement de l'agriculture biologique à grande échelle pour inverser la tendance.

Ainsi, l'agriculture biologique doit être reconnue comme un levier explicite d'amélioration de la qualité de l'eau et devenir un des projets structurants des Xème Programmes d'Intervention des Agences de l'eau. La réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sera LE grand défi à relever pour les Xème programmes d'intervention (PI) des Agences de l'eau. Ces derniers ne pourront pas se contenter d'encourager les corrections à la marge des pratiques agricoles conventionnelles.

Les PI seront également déterminants pour l'atteinte des engagements chiffrés du Grenelle de l'environnement qui réaffirme l'enjeu du développement de l'agriculture biologique dans la restauration collective (20% de produits biologiques dans la restauration publique en 2012), et sa pertinence pour la protection de l'eau (6% de SAU bio en 2012 et 20% en 2020 en priorité sur les aires d'alimentation de captages).

¹ Abandons de captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. Bilan Février 2012. Direction Générale de la Santé. 2012

² Coût des principales pollutions agricoles de l'eau. Etudes et documents n°52. CGDD. Septembre 2011

³ http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/Actu2012/CP_Europe_ctx_Nitrates_27fev2012.pdf

⁴ Poitou-Charentes & Bretagne, etc.

⁵ Programme PIREN-Seine : Scénario d'agriculture biologique. Cycle de l'azote pour un scénario hypothétique d'agriculture intégrée, généralisée aux bassins de la Seine, de la Somme et de l'Escaut. UMR 7619 Sisyphe, CNRS/UPMC





L'agriculture biologique : un outil efficace et économe pour protéger les ressources en eau

L'agriculture biologique se définit comme un ensemble de pratiques agricoles basées sur le respect des processus écologiques qui contribuent à la pérennité de l'écosystème agricole. Son principe de base repose sur l'interdiction de l'utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques de synthèse. L'agriculture biologique est reconnue comme le meilleur mode de production pour limiter les risques de contaminations de l'eau⁶.

Les agriculteurs biologiques sont conscients de l'importance de transmettre aux générations futures une planète propre, ils assument leur part de responsabilité dans la production d'eau potable auprès des autres contributeurs (collectivités, particuliers, industriels, etc.), et tiennent à ce que la vertu de leurs pratiques soit reconnue.

Les agriculteurs biologiques s'inscrivent dans une démarche constante de progrès et d'innovation. La création de la marque Biocohérence et l'implication du réseau FNAB dans la mise en place d'un réseau de mesure des flux d'azote sous-racinaires sous parcelles avec le CNRS-UMPC⁷ illustrent cette volonté d'évaluer et de tester leurs pratiques de l'agriculture biologique afin de les améliorer pour la qualité de l'eau.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'évaluation du rapport coût-efficacité des pratiques agricoles soutenues pour la protection de l'eau est primordiale. Elle servira d'aide à la décision pour les politiques publiques et les collectivités et rendra possible une rémunération corrélée aux résultats sur la qualité de l'eau. Il n'est pas nécessaire de rappeler les économies liées à la prévention par rapport à la curation!

La protection et la préservation de la ressource en eau opportunité de développement territorial.

Pour cela, le développement de l'agriculture biologique doit s'inscrire dans un projet de territoire et ne peut s'opérer sans une réelle volonté politique. Il convient de développer les effets « levier » des politiques publiques et de mettre en synergie les différents volets de l'action publique pour amplifier le développement de la bio (foncier, circuits de proximité, qualité de l'eau).

Les collectivités territoriales doivent assumer pleinement leurs responsabilités de maître d'ouvrage et mettre en œuvre des solutions innovantes et adaptées à leur territoire. Le développement économique et social est une voie privilégiée pour les inciter à assurer le portage local, intégrer la politique de l'eau dans les dossiers territoriaux interagissant avec la protection de la ressource en eau (agenda 21, planification territoriale, filières), et ainsi transformer un besoin environnemental en une opportunité territoriale.

Le réseau FNAB au service de la protection de l'eau

Depuis 2008, le réseau FNAB (cf. annexe 1) s'investit aux côtés de ses partenaires locaux et nationaux afin de co-construire des politiques fortes de préservation de la qualité de l'eau et développer l'agriculture biologique, mode de production aujourd'hui reconnu pour son efficacité dans la protection de l'eau.

Le réseau tient à saluer l'intégration de l'agriculture biologique dans les lignes d'intervention des 9ème programmes des Agences de l'eau. Elle a permis d'initier de nombreuses dynamiques de développement de l'agriculture biologique dans des territoires prioritaires.

⁶ Evaluation de l'impact sur les eaux des prescriptions du cahier des charges de l'agriculture biologique, INRA Colmar, Girardin P., Sardet E. et al., 2003. Agriculture biologique et qualité des eaux : depuis des observations et enquêtes à des tentatives de modélisation en situation de polyculture-élevage, INRA de Mirecourt, Benoit M. et al.

⁷ Programme PIREN-Seine, rapport d'activités 2011 : N2O et lessivage AB/AC, fév. Emissions de N2O et lessivage de nitrate de sols en agriculture conventionnelle et biologique. Mise en place d'un dispositif de mesures. CNRS-UPMC, UMR Sisyphe, 2012





Depuis le lancement des travaux sur les Xème Programmes d'Intervention (2011) le réseau FNAB a multiplié les rencontres au niveau national avec le MEDDTL et localement avec l'ensemble des Agences de l'eau, afin d'échanger sur les conditions nécessaires au développement de l'agriculture biologique dans l'ensemble des bassins hydrographiques.

Le colloque organisé le 24 novembre 2011 à Paris par le réseau FNAB « L'agriculture biologique au service de la protection de l'eau : un enjeu de politique agri-environnementale et territoriale⁸ » a permis de réaffirmer via la présentation des outils développés par le réseau et les retours d'expériences des collectivités et des acteurs territoriaux, qu'une autre agriculture est possible sur les aires d'alimentation de captages quelques soient les systèmes de production et les territoires.

Ce colloque a également permis d'évoquer les principaux leviers pour une action publique efficace de protection de la ressource en eau. Par ailleurs, à partir des réflexions de l'ensemble du réseau mobilisé pour cet enjeu et des retours de nos représentants en Comités de Bassin nous avons élaboré ce document reprenant nos propositions pour les Xème Programmes d'Intervention!

10 propositions pour garantir une qualité de l'eau durable

Aujourd'hui, le réseau FNAB réaffirme à travers ce cahier propositionnel pour les Xème Programmes d'Intervention sa détermination et sa volonté de s'engager aux côtés des Agences de l'eau, des collectivités territoriales, des acteurs de l'eau pour la réussite de la DCE et du développement de l'agriculture biologique.

Ce cahier propositionnel s'adresse plus particulièrement aux différents acteurs institutionnels de la politique de l'eau: élus des collectivités territoriales, Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, Agences de l'eau, Commissions Locales de l'Eau, syndicats d'eau potable et d'assainissement, syndicats de rivières, Parcs naturels nationaux et régionaux, Comité National de l'eau, services de l'Etat, associations de protection de l'environnement, associations de consommateurs et autres usagers de l'eau.

Il se compose de 10 propositions spécifiques et pratiques :

- 1. Généraliser le ZERO PESTICIDE sur les territoires à enjeu eau potable
- 2. Accompagner et améliorer l'engagement des maîtres d'ouvrage, des collectivités territoriales et des animateurs territoriaux en faveur de la protection de la ressource en eau
- 3. Développer, poursuivre et amplifier les actions de développement de l'agriculture biologique à destination des acteurs agricoles
- 4. Favoriser la participation des agriculteurs biologiques aux instances locales de l'eau
- 5. « Renforcer » et améliorer l'animation territoriale
- 6. Assurer la cohérence des politiques publiques sur les AAC | Implication des Agences de l'eau dans la gouvernance régionale et territoriale de l'agriculture biologique
- 7. Mesurer | Evaluer | Réajuster
- 8. Internaliser la politique de soutien des Agences de l'eau pour l'agriculture biologique
- 9. Homogénéiser les taux d'intervention pour les actions eau et agriculture biologique entre les Agences de l'eau & Elargir les zones prioritaires d'actions des Agences de l'eau sur le volet eau et agriculture biologique
- 10. Soutenir les actions engagées au niveau de l'opération nationale « sites pilotes en bio »

Tout le réseau FNAB est à votre disposition pour échanger sur ces propositions.

⁸ http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=299:protection-de-leau-et-ab-le-colloque-evenement





SOMMAIRE

AND THE PARTY OF T	70013988
1. Généraliser le ZERO PESTICIDE sur les territoires à enjeu eau potable	6
2. Accompagner et améliorer l'engagement des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales en faveur de la protection de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique	6
3. Favoriser la participation des agriculteurs biologiques aux Comités de bassin [et leur commissions] et aux instances locales de l'eau	s 12
4. Développer, poursuivre et amplifier les actions de développement de l'agriculture biologique à destination des acteurs agricoles dont les agriculteurs conventionnels	e 16
5. Améliorer et « renforcer » l'animation territoriale	24
6. Assurer la cohérence des politiques publiques sur les AAC Des Agences de l'eau qui s'impliquent dans la gouvernance régionale et territoriale de l'agriculture biologique	26
Gouvernance régionale et développement territoriale de l'agriculture biologique	26
Vers de nouveaux dispositifs d'aides	27
Favoriser une politique foncière privilégiant l'équilibre des territoires et la ressource en eau Valorisation des produits issus des champs captants	29 33
7. Mesurer Evaluer Réajuster	37
8. Internaliser la politique de soutien des Agences de l'eau pour l'agriculture biologique	41
9. Homogénéiser les taux d'intervention pour la protection de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique & Elargir les zones d'actions prioritaires de Agences de l'eau sur le volet eau et agriculture biologique	
10. Soutenir les actions engagées au niveau de l'opération nationale « sites pilotes en bio dans le cadre du soutien global à l'acquisition de références et de données sur le dynamiques de développement de l'agriculture biologique	
Annexes	50
Bibliographie	76





1. Généraliser le ZERO PESTICIDE sur les territoires à enjeu eau potable

2. Accompagner et améliorer l'engagement des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales en faveur de la protection de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique

L'urgence à agir, la pression des citoyens²⁷, le contexte autour de la protection de la ressource en eau devraient inciter à court terme les collectivités et les maîtres d'ouvrage à protéger et préserver la qualité de l'eau.

« Face à des flux polluants actuels parfois très supérieurs aux normes de l'eau, la gestion des AAC passe par une véritable rupture dans les modalités de gestion et la mise en œuvre de solutions structurelles, au-delà des seuls ajustements de pratiques agronomiques »²⁸.

La Direction Générale de la Santé vient de publier le premier bilan complet des causes d'abandon des captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine

Entre 1998 et 2008, 4 811 captages ont été abandonnés [...] En France, la principale cause d'abandon de captage est liée à la qualité de la ressource en eau avec 1 958 captages concernés (soit 41 % des captages abandonnés), la rationalisation arrivant en seconde position avec 951 captages concernés (soit 19 % des captages abandonnés). Parmi les paramètres qualitatifs, les pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides) sont à l'origine du plus grand nombre d'abandons avec 878 captages concernés (soit 19 % des abandons), la microbiologie et la turbidité arrivant en seconde position avec 588 captages abandonnés (soit 13 % des abandons).



Au niveau des collectivités territoriales, plusieurs cas de figure rencontrés sur le terrain :

- **Certaines collectivités territoriales s'engagent** sur la protection de la ressource en partenariat avec les Agences de l'eau.
- Certaines collectivités compétentes pour la gestion d'eau potable peinent à prendre leur responsabilité, souvent en raison d'une méconnaissance de l'enjeu. Cela est aussi dû à la « déconnexion » entre l'enjeu de protection de l'eau et les autres enjeux stratégiques du territoire.
- **Certaines collectivités peinent à coopérer** entre elle du fait de leur compétence spécifique (assainissement, développement économique, lutte contre l'érosion...) et/ou de leur situation géographique (collectivités productrice non consommatrice d'eau potable et vice-versa).

²⁷ Cf. Baromètre d'opinion : Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques Qu'en pensent les français ? ONEMA - Agences de l'eau - MEDDTL | 2011. http://www.developpement-durable.gouv.fr/Premier-barometre-de-l-opinion-sur.html ²⁸ Extrait Note de synthèse. Evaluation de la politique de l'Agence Seine-Normandie en faveur de la maîtrise d'usage des sols à long terme sur les aires d'alimentation de captage en eau potable. Epices - Asca. Février 2011





DECLINAISONS

- Sensibiliser les collectivités territoriales, et les maîtres d'ouvrage; Communiquer auprès de ces acteurs territoriaux sur :
 - l'intérêt de protéger la ressource en eau et l'urgence à le faire,
 - les procédures de protection de l'eau,
 - les partenariats et coopérations entre institutions,
 - les moyens à leur disposition,
 - les acteurs clefs en région dans les différents domaines concernés par la préservation de l'eau,
 - les interactions entre un enjeu environnemental comme la protection de l'eau et d'autres volets de l'action publique,
 - les économies engendrées par la mise en place d'actions préventives plutôt que curatives.

Les enjeux de l'eau et les collectivités territoriales Gazette des communes³²

Les collectivités territoriales ne peuvent plus se limiter au « petit cycle de l'eau », qui fait référence aux réseaux et aux usines d'eau et d'assainissement, mais doivent désormais s'intéresser au « grand cycle de l'eau », qui prend en compte le milieu naturel et la qualité de la ressource en eau. Vers une gestion intégrée de l'eau - Ainsi, plutôt que de mener des actions curatives – en collectant et traitant les eaux usées, l'heure est à une gestion plus intégrée de l'eau et aux actions préventives, afin d'empêcher ou tout du moins de réduire les pollutions environnementales ».

Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif?

Argumentaire économique en faveur de la protection des captages, Agence de l'eau Seine-Normandie³³ La solution curative, souvent privilégiée localement car plus facile à mettre en œuvre rapidement et apparemment efficace à court terme, est quant à elle de plus en plus remise en cause du fait de la non durabilité de cette mesure mais aussi des coûts élevés à supporter par les services d'eau et les financeurs publics. De même, les solutions palliatives parfois envisagées (interconnexions, mobilisation d'une nouvelle ressource) ne sont pas durables car elles ne contribuent pas à l'amélioration ou à la protection de la qualité de la ressource.

Le curatif, une solution non durable²⁵

Lorsqu'un captage, dont la qualité des eaux s'est révélée mauvaise pour les nitrates et les pesticides, ne fait pas l'objet d'une démarche de protection, l'eau est tout simplement traitée via une station de traitement ou mélangée à d'autres sources [...] Les procédés de traitement ne traitent pas toutes les molécules (exemple de l'AMPA, métabolite du glyphosate) et les substances traitées ne sont pas totalement éliminées. Avec le temps, apparaissent de nouveaux pesticides et métabolites des pesticides, ce qui remet en cause l'efficacité à long terme du traitement curatif et pose des questions « d'effet cocktail » [...] Pour les services d'eau potable, l'intérêt du préventif est nettement confirmé : le coût du préventif est toujours inférieur au coût du curatif. Pour les services d'alimentation en eau potable, en rythme de croisière, le coût du préventif est toujours inférieur à celui du curatif, et ce, pour tous les cas étudiés. Le coût du curatif peut représenter jusqu'à 87 fois celui du préventif!

³² http://www.lagazettedescommunes.com/39970/les-enjeux-de-leau-et-les-collectivites-territoriales-lessentiel/

³³ Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages. AESN. EcoDécision. Juillet 2011





- Favoriser la mise en œuvre d'actions préventives sur les aires d'alimentation de captages. La protection des captages est souvent envisagée en situation « d'urgence sanitaire », à savoir en cas de forte dégradation de l'eau distribuée conduisant à une situation de « non choix », alors qu'il est nécessaire d'anticiper et de mettre en œuvre des actions préventives sur ces territoires.
- Faire du levier de la connaissance des flux polluants sur les zones à enjeu eau un outil pour débattre des actions sur ces territoires³⁶.
- Sensibiliser et former les collectivités territoriales et les maîtres d'ouvrage sur l'agriculture biologique en partenariat avec les réseaux des producteurs biologiques. Partant du principe que l'agriculture et l'eau interagissent avec de nombreux autres domaines, il est essentiel de sensibiliser et de former un maximum de collectivités, sur les questions de l'AB et du contexte politique de l'eau, un maximum de collectivités. De par les bénéfices qu'elle offre, l'agriculture biologique peut en effet jouer un rôle primordial dans le développement d'un territoire : développement économique, insertion sociale, création d'emplois, préservation de l'environnement, réflexion et conscientisation des questions de santé.
- Conditionner les aides aux collectivités territoriales (la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'assainissement) à la mise en œuvre d'actions préventives. Conditionner les aides du territoire (collectivités, maîtres d'ouvrage et usagers) à la plus-value pour la qualité de l'eau, ainsi qu'à la mise en conformité des documents de planification territoriale avec la prise en charge effective des nouveaux défis DCE, dont les AAC.
- Conditionner les aides aux collectivités territoriales et aux maîtres d'ouvrage à l'engagement dans une démarche zéro pesticide. Favoriser l'engagement des collectivités dans les démarches zéro pesticide.

Exemple de la ville des Herbiers (44)



Vous aussi désherbez autrement!

Retrouvez tous les conseils et astuces pour entretenir votre jardin sans produit chimique dans le guide de l'éco-jardinier disponible en mairie, à la Communauté de communes du Pays des Herbiers, dans les jardineries et sur www.lesherbiers.fr



> La Ville des Herbiers s'engage...

Depuis 2010, la Ville des Herbiers n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir ses parcs, ses massifs, ses routes et ses trottoirs. Pour respecter son engagement « Zéro désherbant », la Ville a créé une Brigade verte. Ces spécialistes de l'éco-jardinage utilisent plusieurs techniques alternatives :

- le désherbage thermique (brûlage des herbes folles);
- · le désherbage manuel (binette...);
- le mulching (herbe laissée après la tonte pour éviter
- la pousse d'herbes folles);
- · le paillage organique ;
- · la gestion différenciée (certains espaces laissés en prairie pour préserver la faune et la flore).



³⁶ Lien avec proposition n°7





Donner les moyens humains et juridiques aux collectivités de mettre en œuvre des leviers d'actions adaptés aux territoires et permettre aux collectivités et aux maîtres d'ouvrage de :

▶ Rechercher des solutions de coopération :

- Entre institutions (entre territoires producteurs d'eau et territoires consommateurs d'eau potable) par le biais de contrats ressource, contrats captage à étendre à l'ensemble des volets de l'action publique territoriale.
- Avec les agriculteurs pour aboutir à des dispositifs de rémunération adaptés au territoire et donc efficaces par le biais de notification des aides ou création de SCIC, etc.
- ▶ <u>Développer des outils incitatifs</u>: la déclaration d'utilité publique (DUP) deviendrait un outil incitatif si elle permettait de lutter contre les pollutions diffuses comme à Lons-le-Saunier par exemple.

Extrait de la déclaration d'utilité publique sur les périmètres de protection des captages de la ville de Lons-le-Saunier par arrêté préfectoral n° 2012073-0002 du 13 mars 2012

Article 6.2 – Périmètre de protection rapprochée (zone 1 et 2 : 220 hectares)

La zone 1 correspond aux secteurs qui ont été identifiés comme participant activement à l'alimentation des puits de captages, à partir des transferts d'eau provenant de la Seillette et de ses affluents Madeleine et Sedan.

Les parcelles de cette zone 1 seront exploitées dans le respect des préconisations suivantes

- * 70% au moins sera en prairies permanentes ou équivalent agronomique (c'est-à-dire par exemple prairies temporaires ou biomasse), et 30% au plus de la zone 1 pourra être cultivée : cultures ou prairie retournée ;
- L'ensemble des prairies ou des cultures seront conduites selon le cahier des charges français en vigueur de l'agriculture biologique. L'objectif impératif est que ne soit plus introduites de molécules de synthèse dans le sol, la plante et l'eau;
- Le maintien d'un sol nu est interdit;



- La fertilisation organique seule est autorisée, avec une dose maximum de 30 unités d'azote par an. Le purin et le lisier restent clairement interdits, comme les matières de vidange ou les boues de station d'épuration ou tous produits susceptibles d'en contenir;
- Le pâturage est autorisé avec un chargement extensif moyen de 1 UGB par ha par an;
- Les informations (successions ou pratiques culturales) doivent être enregistrées et tenues à disposition du service des eaux gestionnaire de la ressource ou de l'autorité sanitaire. Ces enregistrements doivent comporter au moins les informations suivantes : n° de parcelle, surface, travail du sol, produit (engrais, semences), quantité, date, ou pâturage (entrée, sortie, âge et nombre de bêtes).





- Développer une veille sur l'innovation territoriale au sein des Agences de l'eau, en assurant l'accompagnement et la valorisation des initiatives des collectivités notamment en terme de développement local sur des zones à enjeu eau.
- La protection et la préservation de la ressource en eau comme opportunité de développement territorial. Le développement économique et social est une voie privilégiée pour inciter les collectivités à assurer le portage local. Il faut les inciter à intégrer la politique de l'eau dans les dossiers territoriaux interagissant avec cette thématique (agenda 21, planification territoriale, filières...) et ainsi transformer un besoin environnemental en une opportunité territoriale³⁷.

Plusieurs Agences de l'eau mènent des réflexions et travaux actuellement sur le sujet, en Seine Normandie, en Rhin Meuse, ou encore en Rhône Méditerranée Corse avec son appel à projet « Agriculture biologique et réduction des pollutions de l'eau par les pesticides » [40% des projets ont été portés par des collectivités, qui ont intégré la protection de l'eau dans la dimension économique et sociale de leur territoire].

Communauté d'agglomération Seine et Eure Combiner développement économique, insertion et action environnementale

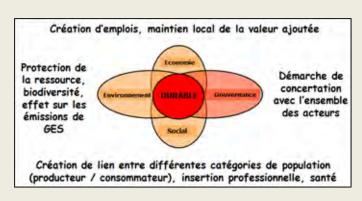
Les élus de la CASE ont pris un engagement fort en décidant de mener des « actions de préservation de la ressource en eau ».

Le champ captant des Hauts Prés assure l'approvisionnement en eau potable des deux tiers de la population (40 000 habitants) de la communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE). Sur ce secteur, la CASE a pour objectif l'amélioration de la biodiversité et de la continuité écologique, une valorisation pédagogique, tout en « maintenant une activité économique agricole périurbaine ». Les élus de la CASE ont souhaité mettre en place une agriculture sous cahier des charges environnemental sur l'ensemble du périmètre de protection rapproché (PPR) de l'aire d'alimentation des forages des Hauts Prés. La CASE a réalisé l'acquisition foncière des 110 hectares que représente ce PPR et entamé une « réflexion et des actions autour de la conversion à l'agriculture biologique de ces parcelles et le développement d'une activité économique autour de circuits de proximité (restauration collective, ateliers transformation, vente directe, etc.) ».

Ce projet s'inscrit dans « la politique de développement durable de la CASE (Agenda 21) » et est mené avec l'ensemble des partenaires territoriaux : Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil général, GRAB et Inter Bio Haute-Normandie, etc. A ce jour, 80 ha de grandes cultures sont en cours de conversion, et les premiers maraîchers s'installent sur la zone de 30 ha dédiée au maraîchage. (annexe 2)

Le « développement » pour donner une légitimité territoriale et économique à la maîtrise d'usage sur les AAC

[...] nécessité d'inscrire la problématique des AAC et de la maîtrise d'usage des sols dans une logique de « développement » partout où cela est possible. Face à l'ampleur du changement à réaliser, la seule logique de « mise en défens » des zones à enjeu et/ou de compensation de manque à gagner ne semble pas en mesure d'assurer une acceptabilité et une légitimité à la politique souhaitée. Le fait de coupler la nécessité environnementale à une opportunité de développement territorial, porté par les collectivités, ou économique, porté par les opérateurs des filières agricoles, apparaît dès lors comme une voie également nécessaire. Tout en levant les freins relatifs à la légitimité territoriale de la maîtrise d'usage des sols, cette approche « projet » apparaît aussi, aux côtés des voies réglementaire et foncière, comme un moyen d'en assurer la pérennité et la crédibilité³⁷.



³⁷ Extrait Note de synthèse. Evaluation de la politique de l'Agence Seine-Normandie en faveur de la maîtrise d'usage des sols à long terme sur les aires d'alimentation de captage en eau potable. Epices - Asca. Février 2011





Créer des transversalités entre les différents volets de l'action publique pour maximiser les chances de faire émerger et réussir un projet de développement territorial de l'agriculture biologique cohérent et ambitieux sur les territoires à enjeu eau. Pour ce faire les Agences de l'eau pourraient intégrer le paiement des leviers dans leurs soutiens financiers.

« La volonté politique locale est essentielle, mais encore faut-il donner aux collectivités des instruments incitatifs efficaces pour motiver les acteurs et obtenir des résultats » Lettre Eau n°56³⁹

• Développer une vision transversale de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeu eau. Réaliser une boîte à outils de développement de l'agriculture bio à destination des collectivités et des maîtres d'ouvrage par les GAB/GRAB en partenariat et avec le soutien des Agences de l'eau.

Le développement des surfaces en agriculture biologique sur les territoires est trop peu souvent soutenu et mis en œuvre dans le cadre d'une approche transversale dans les territoires. On constate ainsi qu'au sein des politiques territoriales de développement durable (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, etc.) cette question est traitée soit dans une vision amont (impact environnemental de l'agriculture biologique sur les territoires), soit dans une vision aval (introduction de produits biologiques en restauration collective dans le cadre d'une politique d'achats durables). L'enjeu est donc bien de permettre une vision globale associant les intérêts écologiques, et en particulier pour l'eau, du développement de l'agriculture biologique sur les territoires à une vision prospective sur la création de débouchés de proximité pour la production en étant issues.



La création de la boîte à outils s'inscrit dans cet enjeu et entend y répondre en donnant aux collectivités territoriales et aux maîtres d'ouvrage présents des outils pour asseoir sur leurs territoires une vision transversale du développement de l'agriculture biologique et des filières de proximité dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques territoriales de développement durable, et d'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement.

La boite à outils (BAO) pourrait présenter des recommandations illustrées d'exemples (fiches d'expériences) pour l'utilisation d'outils permettant de lier protection de la ressource en eau et développement de filières de proximité, en fonction des compétences des collectivités territoriales concernées (politiques foncières des collectivités territoriales, SCoT, PLU, politique d'achats responsables, appui aux porteurs de projet,...). Ce type d'outil parait aujourd'hui important, notamment du fait de la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010, des éventuelles modifications de leurs champs de compétence et de l'éventuelle suppression de la clause de compétence générale pour les départements et régions. Un comité technique restreint [composé de spécialistes du développement local, de juristes spécialisés en droit des collectivités territoriales, des Agences de l'eau et de Groupements d'Agriculteurs Biologiques / Groupements régionaux d'Agriculteurs Biologiques] pourrait être constitué afin de suivre ce travail.

³⁹ La Lettre Eau est revue trimestrielle par le réseau eau de France Nature Environnement, traitant des problèmes environnementaux de gestion des ressources en eau au sens large, incluant la mise en perspective des interactions avec d'autres politiques (agriculture, aménagement du territoire, énergie, santé environnement, déchets, etc.).





3. Favoriser la participation des agriculteurs biologiques aux Comités de bassin [et leurs commissions] et aux instances locales de l'eau

Les instances locales de l'eau se démultiplient à travers la France et les bassins hydrographiques. L'intégration des réseaux de producteurs biologiques dans ces instances est loin d'être systématique, et est en partie liée à la volonté des maîtres d'ouvrage, des services de l'Etat et/ou des délégations territoriales des Agences de l'eau.

La participation des réseaux de producteurs biologiques sur les zones à enjeu eau dans les instances décisionnelles, permettrait de :

- valoriser au mieux l'expertise de terrain en matière de changements de systèmes agricoles,
- prendre en compte les spécificités de l'agriculture biologique, maximiser les chances d'échanger et débattre sur la faisabilité du développement territorial de l'agriculture biologique,
- réduire les clivages entre bio et conventionnels dans ces territoires où les agriculteurs craignent une future obligation de passer en agriculture biologique,



- inscrire l'agriculture biologique dans les documents d'orientation et les projets de développement territoriaux, de légitimer la place de l'agriculture biologique et favoriser son développement sur les territoires à enieu eau.

DECLINAISONS

- Appuyer et assurer la participation systématique des structures représentatives de l'agriculture biologique, et d'acteurs pratiquant l'agriculture biologique dans les instances décisionnelles⁴⁰ et les instances locales de l'eau en tant qu'usager agricole ou à titre d'expert. Les liens privilégiés tissés entre les Agences de l'eau, les collectivités et les MO (sécurisation de l'alimentation en eau potable, directive sur les eaux résiduaires urbaines) pourraient permettre de favoriser l'intégration des réseaux au sein de ces instances. Certaines délégations territoriales des Agences de l'eau, Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Conseils généraux et Directions départementales des Territoires favorisent l'intégration des structures représentatives de l'agriculture biologique.
- Faire connaître les réseaux de producteurs biologiques: les actions eau et agriculture biologique mises en œuvre par les GAB/GRAB et financées par les Agences de l'eau⁴¹ et l'expertise des réseaux de producteurs biologiques sur la protection de la ressource en eau. En 2010 et 2011, des réunions départementales ont été organisées par l'AELB afin de réunir les animateurs des bassins versants et de permettre à la FRAB Bretagne de se faire connaître de ceux-ci.

Une réunion information sur l'agriculture biologique sera co-organisée par l'AEAG et la FRAB Midi-Pyrénées courant 2012 à destination des animateurs des Plans d'Actions Territoriaux (PAT) et des délégations territoriales de l'AEAG en Midi-Pyrénées afin de faire connaître la FRAB Midi-Pyrénées, les GAB, les techniciens bio des chambres d'agriculture; et les leviers pour développer la bio sur les zones à enjeu eau (une visite de ferme sera également au programme de cette journée).

⁴⁰ Les réseaux de producteurs biologiques souhaitent participer ponctuellement aux conseils d'administration des Agences de l'eau et être intégrés systématiquement aux commissions agricoles des instances de bassin.

⁴¹ En finançant les actions eau et agriculture biologique mise en œuvre par les GAB/GRAB, les Agences de l'eau mettent à disposition des acteurs territoriaux des zones à enjeu eau une « assistance à maîtrise d'ouvrage » (AMO) sur l'agriculture biologique. De ce fait, les Agences de l'eau doivent communiquer largement sur cette AMO.





Comment faire connaître les réseaux de producteurs biologiques et inscrire le développement de l'agriculture biologique dans les projets de territoire ?

Exemple du programme Re-Sources (annexe 3)

Initié en 2002, le programme « Re-Sources » est une démarche partenariale visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes. Il est réalisé volontairement par des collectivités distributrices d'eau au niveau d'une vingtaine d'aires d'alimentation de captage (AAC), identifiées comme pilotes pour le programme parmi les 109 aires prioritaires de la région.

Une convention cadre mobilise la Région, les Départements, la Chambre Régionale d'Agriculture et d'autres partenaires de terrain aux côtés de l'État et des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Ces acteurs sont rassemblés par un animateur local pour chaque aire d'alimentation. Sur chaque secteur, se déroulent successivement une phase d'animation (information, sensibilisation, concertation...), puis la réalisation d'un diagnostic pour dresser l'état de la ressource, les facteurs de risque et les activités de la zone, avant d'aboutir à la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires pluriannuel collectivement. Trois instances coordonnent ce programme : un comité des financeurs (orientation stratégique et validation du programme), un comité technique régional (rassemblant les 50 partenaires locaux à la démarche) et un réseau d'animateurs des AAC du programme, un animateur régional coordonne l'ensemble du programme.

Zoom sur la mise en œuvre d'un plan d'action agriculture biologique dans le cadre de la démarche Re-Sources

Méthodologie Connaître la place de la bio sur les bassins, le potentiel de développement, les impacts sur l'eau Biosèvres Etudes: Etat des lieux (producteurs, collecteurs, débouchés) Avoir des références technico-économiques AB sur les bassins Biosèvres Réseau de fermes de démonstration AB Faire connaître la bio sur les bassins GAB/ ABPC Visites, démonstration sur les techniques AB, réunions (techniciens chambre d'agri) d'information Sécuriser la conversion GAB/ ABPC (techniciens chambre d'agri) Diagnostics, simulations GAB/ ABPC Sécuriser l'appui technique (techniciens chambre d'agri) Suivi collectif (groupes d'échange) Biosèvres Coordonner les plans d'actions

Dans le cadre de ce programme, les bassins intéressés peuvent bénéficier d'actions autour de l'agriculture biologique, menées par les animateurs d'Agrobio Poitou-Charentes et des Groupements d'Agriculteurs Biologiques ainsi que les techniciens des chambres d'agriculture. Ainsi, ce dispositif permet de faire connaître les structures d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique aux bassins intéressés, et favorise la mise en œuvre d'actions spécifiques bio sur les territoires à enjeu eau.





 « Poser » la question de l'agriculture biologique sur les zones à enjeu eau potable et/ou permettre aux GAB/GRAB de réaliser des interventions spécifiques sur l'agriculture biologique dans les instances locales de l'eau.

Actions/outils spécifiques à l'agriculture biologique pouvant être mis en œuvre par les GAB/GRAB dans le cadre de démarche de protection d'aire d'alimentation de captage, notamment lors du diagnostic territorial multi-pression (DTMP)

A STATE OF THE STA	multi-pression (DIMP)
ACTIONS	OBJECTIFS
Appliquer la grille d'analyse et de qualification des territoires en parallèle du DTMP pour évaluer le potentiel de développement de l'agriculture biologique [ex: réalisé en Île de France par le GAB IDF sur les captages Grenelle]	Mettre en évidence sur un territoire prédéterminé les éléments favorables et les freins au développement de l'agriculture biologique dans le but de construire un plan d'actions adapté (volet bio du plan d'actions proposé dans le cadre de la démarche AAC) au contexte local.
Réaliser des diagnostics individuels de conversion et des simulations technico-économiques chez les agriculteurs volontaires de l'AAC en parallèle des diagnostics agricoles réalisés dans le cadre du DTMP [ex: réalisé en Nord-Pas-de-Calais par le Gabnor sur le captage d'Airon-St-Vaast (62)]	Permettre à l'agriculteur d'évaluer les changements opérés sur sa ferme par le mode de production biologique, au niveau de l'organisation du travail, de l'alimentation du troupeau, de la fertilisation des sols, de l'entretien des cultures, du suivi sanitaire, des résultats techniques et des résultats économiques.
Inciter les opérateurs réalisant les diagnostics agricoles individuels lors du DTMP à interroger les agriculteurs sur l'agriculture biologique [ex: réalisé en Picardie par des bureaux d'étude en partenariat avec l'ABP]	Autonomie alimentaire, limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse, biodiversité, gestion de la fertilisation, gestion de l'enherbement, travail du sol, encadrement technique (suivi, conseil), implication dans des structures ou des ODA, foncier, etc.

Favoriser la structuration et l'animation des réseaux de producteurs biologiques sur la « thématique GLOBALE» de la protection de la ressource en eau à l'échelle de chaque bassin hydrographique [formations, groupes d'échanges, mutualisation et capitalisation des retours d'expériences des GAB/GRAB, concertation et échanges avec les structures locales de l'eau, construction des propositions].

L'intégration progressive des producteurs biologiques doit s'accompagner d'un travail spécifique d'animation et de structuration des réseaux de producteurs biologiques à l'échelle de chaque bassin hydrographique afin :

- d'améliorer le degré d'expertise des producteurs sur « la thématique GLOBALE » de la préservation de la ressource en eau,
- de favoriser l'émergence et la consolidation d'une culture sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau, de permettre à ces derniers de se positionner sur des documents d'orientation et des plans d'actions en faveur de la ressource.
- de développer et améliorer la participation des réseaux de producteurs biologiques à l'élaboration des politiques publiques du local à l'échelle des Comités de bassin.

En Loire Bretagne, la FRAB Bretagne bénéficie de financement de l'Agence de l'eau pour les actions suivantes

- Organiser et animer des réunions d'échanges entre producteurs du réseau FNAB participant aux politiques de l'eau locales : CLE, SAGE, etc. afin qu'ils échangent, se forment et construisent ensemble un positionnement à faire valoir au niveau local;
- Participer aux échanges avec les GRAB des régions se trouvent sur le territoire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, notamment dans le cadre des réflexions sur la mise en place du Xème programme de l'Agence.





En Adour-Garonne, une convention pluriannuelle a été passée entre 2009 et 2011 entre Agence de l'eau Adour-Garonne et FNE Midi-Pyrénées [mandatée par l'ensemble des APNE du bassin Adour-Garonne pour réaliser ce travail]

Actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention

- Détection et sensibilisation d'associations / bénévoles sur l'eau
- * Structuration et animation du réseau associatif sur la thématique de la préservation
- * Transferts, et synthèse d'informations en provenance du bassin
- Rédaction de notes de synthèse
- Elaboration d'analyse et de positionnement à l'échelle du bassin
- Diffusion d'information
- Formation à destination des membres et responsables associatifs
- Participation aux groupes techniques
- Organisation de forum et de débats
- Interventions auprès de groupes structurés







4. Développer, poursuivre et amplifier les actions de développement de l'agriculture biologique à destination des acteurs agricoles dont les agriculteurs conventionnels

Il est indispensable que les agriculteurs conventionnels aient accès aux techniques développées par les agriculteurs biologiques puisqu'elles protègent les sols et la ressource en eau. Le réseau FNAB (cf. annexe 1) en partenariat avec les Agences de l'eau met ses compétences au service des producteurs conventionnels qui souhaitent découvrir et approfondir ces techniques bio et les accompagner dans leur changement de pratiques. Cela passe par la mise en œuvre de visites de ferme, de journées techniques ouvertes aux agriculteurs conventionnels, porteurs de projet, agriculteurs en conversion et agriculteurs biologiques.

Mener à bien un projet de conversion en agriculture biologique, c'est opérer un réel changement : les objectifs à atteindre et les repères ne sont plus les mêmes. Des adaptations du système de production sont nécessaires (rotations, circuits de distribution). Le passage en AB nécessite donc un accompagnement particulier et pointu, allant de l'acquisition des connaissances techniques visant la maîtrise des cahiers des charges à l'étude technico-économique du projet et sa mise en application sur l'exploitation. Avant et pendant la conversion, les conseils, les visites de ferme bio et les rencontres avec d'autres agriculteurs sont bénéfiques.

Ainsi il convient de développer et/ou poursuivre l'animation et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs conventionnels et biologiques des zones à enjeu eau via les partenariats initiées dans le cadre du 9ème programme d'intervention entre les Agences de l'eau, les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) et les Groupements Régionaux d'Agriculteurs Biologiques.

Réseau FNAB : expert en matière d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique Exemples d'actions sur le terrain (GAB / GRAB)

L'accompagnement des conversions

- information / sensibilisation
- visites collectives et/ou individuelles
- formations
- diagnostics, simulations technico-économiques
- accompagnement technique et/ou professionnel des projets

Appui à l'organisation des filières

- circuits longs
- circuits courts
- restauration collective (partenariats avec les structures économiques)

Expertise territoriale (notamment sur les AAC)

- diagnostics de territoire
- diagnostics d'exploitation, accompagnement des producteurs
- mise en réseau
- formations







DECLINAISONS

- Valoriser l'expertise et le savoir-faire des GAB/GRAB dans l'accompagnement des producteurs vers l'agriculture biologique.
- Reconnaître les apports des GAB/GRAB et valoriser leurs outils méthodologiques en lien avec la protection de la ressource en eau.
- Développer et/ou poursuivre le développement des actions et outils cités ci-dessous sur les territoires à enjeu eau dans l'ensemble des bassins hydrographiques à des taux d'intervention maximums.



Les actions et outils présentés ci-dessous sont financés en partie par certaines Agences de l'eau. A ce jour, la lecture du programme d'intervention n'est pas toujours identique au sein d'une même Agence de bassin ; ainsi, par exemple, certaines actions financées par la délégation territoriale Poitou-Limousin de l'AELB ne sont pas prises en charge par la délégation Centre-Loire malgré leur efficacité sur les territoires à enjeu eau.

Zoom sur plusieurs actions/outils développées par le réseau FNAB en partenariat et avec le soutien des Agences de l'eau

Actions, outils emblématiques développés par le réseau FNAB Présentation

1. Evaluer le potentiel de développement de l'agriculture biologique

Etude de faisabilité du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage des aires d'alimentation de captage prioritaire de Poitou-Charentes Etat des lieux global, analyse territoriale ; Acquisitions de données technico-économiques sur la bio dans ce bassin sur les systèmes de production dominants du territoire ; Mise en œuvre de réseau de fermes de démonstration à l'échelle du bassin ; Analyse des débouchés potentiels.

Agrobio Poitou-Charentes | AELB

Analyse territoriale du développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble de la région

OPABA | AERM

Convention cadre AERMC, Corabio, Coop de France, Chambre d'agriculture Repérage des territoires favorables au développement de l'agriculture biologique pour la préservation des ressources en eau potable en Rhône Alpes. 14 territoires passés au crible de la grille d'analyse des territoires.⁴⁴

⁴⁴ Annexe 4





2. Faire connaître	, vulgariser le	s techniques	de l'agriculture	biologique;	Acquérir d	les références
technico-économ	niques	100	A III a see a		II .	4 0 0 0

Réseau de fermes de démonstration, fermoscopies, témoins

FRAB Champagne-Ardenne (AESN, AERM & AERMC), FRAB Midi-Pyrénées (via AEAG)

Les fermes biologiques de ces divers réseaux témoignent de leurs expériences en matière d'agriculture biologique, sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan économique, technique et plus généralement sur le plan de la durabilité du système de production. Les principales productions régionales sont représentées dans chaque réseau.

Fermes et Vianes bio ouvertes au fil des saisons

FRAB Champagne-Ardenne AESN, AERM

Présenter aux agriculteurs conventionnels la réalité de travail sur une ferme biologique tout au long de l'année culturale via des rendez-vous sur une ferme ou un domaine viticole biologique à proximité de zones à enjeu eau.

Visites techniques thématiques et démonstrations de pratiques utilisées en agriculture biologique (désherbage mécanique, couverts végétaux...)

Montrer l'application sur le terrain et leurs résultats de techniques et pratiques de l'agriculture biologique réutilisables par les agriculteurs conventionnels. Journées techniques réalisées avec des « petits » groupes d'agriculteurs conventionnels sur une AAC.



Visites de fermes biologiques hors région et/ou bassin

GRAB Haute-Normandie | AESN

Visites de fermes légumières biologiques de la région Centre à destination des agriculteurs et des conseillers techniques (bio et non bio) du Nord-Pas-de-Calais.

hydrographique

GABNOR | AEAP

Visite des expérimentations de l'INRA de Mirecourt

Interbio Franche-Comté | AERMC

Intervenir sur l'agriculture biologique dans les établissements d'enseignement agricole

Interventions réalisées auprès de jeunes et d'adultes en formation agricole (lycées agricoles, Lycée d'Enseignement Général et Technologie Agricole, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, Maisons Familiales Rurales) et axées sur les pratiques et la protection de

ABP | AESN & AEAP

Expérimentation (variétés, engrais vert et couvets, fertilisation, etc.)

Acquérir une expertise pour enrichir les conseils techniques auprès des agriculteurs biologiques et conventionnels, afin de répondre à des besoins techniques et être dans une démarche d'amélioration continue.

GRAB Haute-Normandie | AESN





3. Réaliser des diagnostics de conversion et des simulations technico-économiques à l'agriculture biologique chez les agriculteurs conventionnels volontaires; mettre en œuvre une stratégie volontariste de conversion à l'agriculture biologique sur les captages prioritaires

Réalisation de diagnostics de conversion et simulations technico-économiques de passage à l'agriculture biologique, évaluation des performances environnementales chez les agriculteurs conventionnels volontaires des AAC

Proposer des outils (diagnostic simplifié, simulation technico-économiques) aux agriculteurs conventionnels pour qu'ils puissent se projeter dans un passage à l'AB sur leur exploitation



Agrobio Poitou-Charentes | AESN

Réalisation du Diagnostic Performance Protection de l'eau auprès des agriculteurs conventionnels des AAC Outil proposé aux agriculteurs conventionnels pour qu'ils puissent évaluer l'impact technique, économique et environnemental d'un passage à l'agriculture biologique [couplé ou non au DTMP]

GABNOR | AEAP

Simulation de conversion test sur une ferme en agriculture biologique

FRAB Champagne-Ardenne | AESN

Montrer concrètement les impacts techniques et économiques d'une conversion en prenant comme support un système de production conventionnel





GRAB Haute-Normandie | AESN

professionnels agricoles

en réflexion ; transfert des prai	
Groupes d'échanges pour vulgariser les pratiques entre agriculteurs bio et conventionnels	Partager les expériences, rassurer les producteurs biologiques et conventionnels se sentant souvent isolés, identifier les besoins et comparer les résultats technico-économiques; Assurer le transfert de techniques biologiques chez les agriculteurs conventionnels
ABP AESN	
Organisation de formations techniques GRAB Haute-Normandie AESN	Organisation de formations techniques à destination des agriculteurs biologiques et conventionnels, ainsi que des animateurs territoriaux et autres conseillers (élevage, grandes cultures, gestion des adventices sans intrants) permettant les transferts de techniques
Tutorat-parrainage AB/AC (conseiller et transmettre des savoir-faire)	Parrainage d'agriculteurs conventionnels par des agriculteurs biologiques afin des accompagner dans leur les conversions.
ABP AESN & AEAP	
Réaliser des analyses de sol SEDARB AESN	Prise en charge d'analyse de sols (Hérody, RSH, analyse physico- chimiques) pour agriculteurs biologiques et conventionnels à la demande (toutes productions) & échanges techniques sur base des résultats obtenus
Programme d'actions sur les couverts végétaux et le semis direct GABB 32 AEAG	
Diffusion de publications techniques à destination des producteurs, enseignants, animateurs	
SEDARB (Echos des Champs) AESN & AERM	
Réunions avec les opérateurs économiques [filières longues] ABP AESN	Réunions filières longues (lait, céréales, etc.) avec les représentants des coopératives et des négoces
Organisation des Rencontres Cultur'Bio à destination des	Evènement mettant en valeur toute la filière grandes cultures bio depuis la recherche – visites d'essais, présence organismes comme l'INRA,

ARVALIS) à la commercialisation – coopératives...- en passant par la production – machinisme, conseil technique...- et un stand de sensibilisation sur l'eau - AESN, BAC, GRAB HN





- Prendre en charge les diagnostics de conversion sur les territoires à enjeu eau pour en garantir la gratuité [les pôles de conversion lorsqu'ils existent devraient être gratuitement mobilisés sur les territoires à enjeu eau notamment lorsque les agriculteurs en font la demande suite à une action de sensibilisation].
- Rendre obligatoire le diagnostic de conversion pour les agriculteurs s'engageant dans une MAEt réduction d'intrants.
- Coupler des diagnostics de conversion chez les agriculteurs volontaires des AAC aux diagnostics territoriaux multi-pression (DTMP).
- Transmettre aux GAB/GRAB les listings des agriculteurs ayant contractualisés des MAEt (et/ou autres aides) sur les territoires à enjeu eau, afin de mettre en œuvre des animations et opérations de communication ciblées auprès des agriculteurs conventionnels de ces zones.



- Indemniser l'expertise des producteurs biologiques qui accompagnent les agriculteurs conventionnels dans leur changement de pratiques (visites de fermes, formations, démonstrations techniques, témoignages, tutorat, etc.).
- Envisager la création d'espace TEST dans les exploitations conventionnelles avec un accompagnement renforcé. Ce dispositif « grandeur nature » devrait avoir un impact significatif dans le système d'exploitation pour pouvoir réellement tester la faisabilité économique, technique et social de l'agriculture biologique dans les exploitations conventionnelles.
- Vulgariser les pratiques agricoles biologiques au sein des fermes conventionnelles, de façon à faciliter les conversions ultérieures (ex : compostage, désherbage mécanique, rotations des cultures, etc.).



Renforcer l'accompagnement technique et global des producteurs biologiques et en conversion.





Favoriser la mise en place d'animation et d'accompagnement spécifique « renforcé » sur l'agriculture biologique dans les territoires à enjeu eau à destination des agriculteurs conventionnels
 Développer de VERITABLES TERRITOIRES d'ACTION où l'ensemble des leviers seraient activer/combiner afin de faciliter les conversions et des dynamiques de développement territorial de l'agriculture biologique.

La mise en œuvre d'un programme d'actions renforcé de développement de l'agriculture biologique sur un territoire (à enjeu eau notamment) permet de déclencher des dynamiques de conversion. Dans plusieurs cas, ces dynamiques font « effet boule de neige » et entraînent des conversions sur des territoires plus vastes que les territoires concernés. Les dynamiques de conversion initiées dans les Plaines et Vallées de Niort (79), dans le Parc Naturel de l'Avesnois (59)⁴⁶ et les expériences territoriales de Munich, Vittel ou encore Evian illustrent l'efficacité d'une animation, d'un accompagnement renforcé à destination des agriculteurs conventionnels des territoires à enjeu eau.

Actions initiées et dynamiques de conversion dans les Plaines et Vallées de Niort (79), dans l'Avesnois (59)

Exemple 1 : Mise en œuvre d'un plan d'action agriculture biologique sur les Plaines et vallées de Niort (79) dans le cadre de la démarche Re-Sources

Etude de faisabilité du développement de l'AB sur ce territoire

- -état des lieux, analyse territoriale,
- -acquisitions de données technico-économiques de l'AB sur les productions dominantes des territoires,
- -analyses des débouchés potentiels.

Information/visites de transfert de pratiques :

- -visites techniques thématiques et démonstration de pratiques utilisées en AB
- -réseau de fermes de démonstration sur les bassins

Réalisation de diagnostics de conversion et simulations technico-économiques chez les agriculteurs, Dialecte

Groupes d'échanges entre agriculteurs des territoires

Incitation financière : des MAET revalorisés

Résultats

2008 : 4 producteurs bio, 455 ha (état des lieux)

2009: +5 producteurs (180 ha), 336 en CAB

2010: + 6 producteurs (399 ha)

2011: + 2 producteurs.

1220 ha sont soutenus par une MAET « Bio » soit 16 exploitations. Cela représente 15% des surfaces contractualisées et 20% du budget en MAET sur la période 2009-2011.

1 à 7% de SAU AB entre 2008 et 2011

⁴⁶ Annexe 5 et 6





Exemple 2 : Développement de l'agriculture biologique dans le PNR de l'Avesnois Zoom sur l'ORQUE de Saint Aubain Sars Poterie

En 2006, l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Saint Aubin Sars Poteries, au cœur de la petite région agricole nommée Avesnois, est choisie pour être le territoire pilote de la première Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) du bassin Artois-Picardie (annexe 5 et 6). Cette ressource en eau présentait des dépassements ponctuels des normes de potabilité concernant les nitrates et les produits phytosanitaires.

Début 2005, le Pays Sambre Avesnois avait inscrit dans sa Charte le souhait de "développer des solutions agronomiques issues de l'agriculture biologique pour protéger la ressource en eau souterraine". Et la même année, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) validait cette orientation.

C'est donc naturellement que l'agriculture biologique est apparue comme une solution importante à développer dans le cadre de l'ORQUE.

GABNOR lе а proposé un accompagnement collectif aux agriculteurs de Saint Aubin Sars Poteries afin de démontrer la faisabilité de la bio, de former sur les pratiques mises en œuvre par les agriculteurs biologiques, et d'informer, partenariat avec les opérateurs économiques, sur les débouchés existants dans le territoire; et un accompagnement individuel par la réalisation du diagnostic Performance et Protection de l'Eau⁴⁸, le suivi technique, ou l'appui au montage de dossiers d'aides. Les résultats ci-contre sont significatifs sur l'ORQUE.

1° année d'actions 2007-2008	2° année d'actions 2008-2009	3° année d'actions 2009-2010	4° année d'actions 2010-2011
11 des 60 fermes accompagnées (17%) 820ha diagnostiqués (20%) 3 certifications probables en 2009-2010	3 nouveaux diagnostics 200 ha dont 50 ha dans l'AAC 2 certifications effectives: 82,5 ha bio et 442 000 L de lait bio en plus	3 certifications effectives : 82 ha bio et 972 000 L de lait bio en plus	1 certification effective : 32 ha bio en plus
Une ferme bio et 1% de SAU bio	3 fermes bio et 3 % de SAU bio	6 fermes bio et 5% de SAU bio	6 fermes bio et 6 % de SAU bio

Cette action territoriale a fait « Effet boule de neige » sur l'ensemble du territoire de l'Avesnois, <u>principaux résultats (entre 2008 et 2011) :</u>

- •115 diagnostics de conversion ont été réalisés
- + 38 certifications effectives, soient 37 nouvelles fermes bio

(+119% de fermes bio)

- + 2925 ha bio (+136% de SAU bio)
- + 8 millions de L de lait

Le PNR Avesnois à l'occasion de la révision de sa charte de Parc pour la période 2012-2022, a adopté des objectifs ambitieux de développement de l'agriculture biologique : 30% de SAU bio en 2022 et 90% sur les captages. Le SAGE Sambre a adopté les mêmes objectifs pour son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Brochure sur l'expérience de Saint Aubain Sars Poterie http://www.gabnor.org/images/stories/Documents/Eau et bio/brochuresasp. pdf



⁴⁸ Le diagnostic Performance et Protection de l'Eau a été conçu spécifiquement afin de : évaluer l'impact des pratiques des producteurs sur la qualité de l'eau, définir des objectifs d'amélioration aux regards des exigences de revenus, de qualité de vie... des producteurs, simuler les impacts du projet de conversion retenu sur les résultats technico-économiques et sur la qualité de l'eau, accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques.





5. Améliorer et « renforcer » l'animation territoriale

<u>Les structures de développement de l'agriculture biologique doivent pouvoir disposer de relais actifs sur le terrain afin de :</u>

- transmettre un message objectif et réaliste sur l'agriculture biologique, notamment en termes de protection de la ressource en eau,
- répondre aux craintes, questions, préjugés des producteurs pour lever les premiers freins
- de mettre en œuvre un processus de concertation et une dynamique territoriale autour du développement de l'agriculture biologique afin de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Focus sur l'expériences des Plaines et Vallées de Niort (79) sur l'importance des relais de terrain (cf. annexe 5) ; extrait : La présence sur le territoire des trois structures (SEV, SMEPDEP, CNRS) a eu des effets positifs durant ces trois dernières années. L'animation et la communication autour du projet multienjeux jouent un rôle essentiel. Malgré la relative complexité du projet (différents enjeux), l'ensemble des acteurs se le sont approprié. En effet, cette présence accrue, permet de sensibiliser davantage d'exploitations et les deux enjeux s'en trouvent bonifiés.



Dans le sens où chaque animateur présente le projet dans sa globalité, échangeant par la suite les informations nécessaires à chaque organisme pour intervenir ou non autour de la problématique qui le concerne.

DECLINAISONS

- Organiser avec les GAB/GRAB des journées de formation couplées à des visites de fermes biologiques à destination des services des Agences de l'eau, des animateurs territoriaux, des hydrogéologues et des bureaux d'études et autres prestataires intervenant sur les territoires à enjeu eau dans le cadre des démarches de protection des AAC.
- Mettre en place des temps d'échanges réguliers entre les animateurs territoriaux, les Agences de l'eau et les structures d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique (échanges d'information, échanges des contacts, mise en relation, participation aux comités locaux, relais d'information, réunions régulières animateurs territoriaux et GRAB/GAB, etc.).
- Concertation & Négociation | Favoriser le dialogue et les échanges entre les acteurs territoriaux | Former les animateurs à une méthode de médiation environnementale comme le Dialogue territorial [et/ou faire appel à des spécialistes de la négociation, de la concertation, du dialogue territorial].

Dans la plupart des cas, les agriculteurs savent ce qu'il faudrait changer dans leurs systèmes pour maîtriser les contaminations de l'eau. Mais les contraintes consécutives à ces changements sont telles que sans l'implication de la collectivité, ils sont inenvisageables pour les agriculteurs. Afin de dépasser ces freins aux changements, une méthodologie et une animation spécifique sur le territoire permettrait d'aboutir à des solutions innovantes et ambitieuses pour la protection de l'eau, adaptées à chaque territoire.





Le Dialogue territorial permet de

- sortir les acteurs d'une logique de représentation,
- développer des pratiques efficaces (notamment agricoles),
- instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes, en évacuant les conflits, et en construisant la reconnaissance de chaque partie prenante,
- d'impliquer, de valoriser et ainsi de faire adhérer les acteurs au projet de territoire,
- de connaître les efforts que sont pr
- êts à consentir les parties prenantes, et selon quelles conditions,
- prendre en compte les besoins de toutes les parties prenantes pour trouver les compromis, en concertation, qui répondront aux différentes attentes des parties prenantes et aux objectifs du territoire,
- d'informer le grand public dans une optique de sensibilisation et de responsabilisation progressive,
- de pérenniser le projet.

Cette méthode de gestion de projet est une méthode universelle à appliquer pour tous les projets, quelque soit le maître d'ouvrage, la problématique, le territoire d'action (des instances locales jusqu'au Comité de bassin).





Un outil de diagnostic territorial, de concertation, d'animation à la disposition des acteurs de terrain

La grille d'analyse des territoires permet de faire un état des lieux sur un territoire donné, l'analyse proposée permettant de construire avec l'ensemble des acteurs le plan d'actions le plus adapté au contexte local

Afin d'évaluer les opportunités de développement de l'agriculture biologique dans l'objectif de préserver la ressource en eau, une grille d'analyse spécifique à l'AB s'est avérée nécessaire. Cet outil permet de faire un état des lieux sur un territoire donné, l'analyse proposée permettant de construire avec l'ensemble des acteurs le plan d'actions le plus adapté au contexte local.

Cette grille peut être utilisée dans 2 optiques :

- pour comparer plusieurs territoires et identifier ceux qui présentent les dispositions les plus favorables (ou les plus pertinentes) pour le développement de l'agriculture biologique ;
- pour mettre en évidence (sur un territoire prédéterminé, quelle que soit sa taille) les éléments favorables et les freins au développement de l'agriculture biologique dans le but de construire un plan d'actions adapté

Cet outil a été réalisé et validé par un groupe de travail national multipartenarial associant la FNAB et son réseau (notamment les GRAB de Bourgogne, de Champagne Ardenne, d'Ile de France, du Nord Pas de Calais, des Pays de Loire, de Picardie, de Provence Alpes Côte d'Azur et de Poitou-Charentes), l'ITAB, l'APCA, l'Agence bio, les 6 Agences de l'Eau, avec le soutien du MEEDDM et du MAAP, et avec la participation des associations Solagro et Terre de liens.



Construit de façon pratique, cet outil repose sur une analyse « à dire d'experts » sur 5 domaines : le potentiel de production en agriculture biologique, le potentiel local de consommation de produits issus de l'agriculture biologique, l'état et la possibilité de structuration des filières agriculture biologique, le contexte politique local et la pression réglementaire⁴⁹.

⁴⁹ Pour aller plus loin: http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=32:protection-de-la-ressource-en-eau-par-lagriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23





6. Assurer la cohérence des politiques publiques sur les AAC | Des Agences de l'eau qui s'impliquent dans la gouvernance régionale et territoriale de l'agriculture biologique

Gouvernance régionale et développement territoriale de l'agriculture biologique

Considérer la multifonctionnalité de l'agriculture biologique [santé, alimentation, aménagement du territoire, développement économique, environnement, eau, maintien et développement d'activités et services sur un territoire (ateliers transformation) éducation avec la restauration scolaire] afin de renforcer la concertation et le partenariat entre institutions, en travaillant en « mode projet » avec une approche transversale.

DECLINAISONS

- Inscrire l'intervention des comités de bassins en lien et en cohérence avec les programmes de développement agricole existant à l'échelle régionale. Les plans bio régionaux fixent les objectifs du développement de la bio et rassemblent toutes les parties prenantes afin de mettre en commun leurs moyens d'intervention. Il y a un grand enjeu à ce que les Agences de l'eau prennent part à ce plan, en tant que partenaires stratégiques et financiers du développement de l'agriculture biologique.
- Accompagner, à travers la systématisation des pôles conversion bio en régions, la consolidation et le fléchage des crédits d'animation et le soutien aux réseaux spécialisés.

Expérience pôle de conversion en Poitou-Charentes

Pour répondre collectivement aux enjeux du Grenelle de l'environnement et en décliner les objectifs sur la région, un « pacte bio 2010-2020 » régional (scénario prospectif retenu pour développer la bio à travers une contractualisation régionale de l'amont de la filière) a été adopté par tous les acteurs du développement de l'agriculture biologique en Poitou-Charentes.



Le lancement du Pôle Conversion Bio régional s'inscrit dans cet esprit et veut répondre à l'enjeu de la sécurisation du passage en bio. Il s'agit du guichet unique de la bio régional, qui propose une offre de services complète à chaque producteur, qu'il soit seulement en recherche d'information sur l'agriculture bio ou qu'il souhaite un accompagnement complet pour son projet de passage en bio⁵¹.

Améliorer la concertation entre acteurs agricoles sur les zones à enjeu eau

Afin d'éviter des doublons administratifs et financiers, il nous paraît intéressant d'engager une réflexion quant à la cohérence de la répartition des actions entre les différents acteurs agricoles. Nous proposons que les Agences de l'eau puissent si nécessaire aider à définir plus clairement la position de chaque acteur agricole au sein des aires d'alimentation de captage.

Assurer la complémentarité avec les politiques territoriales menées par les collectivités Sur l'amont [SCOT, PLU, PADD, PTDD (dont Agenda 21 et PCET)]⁵² et sur l'aval [filières de proximité : axe modes de consommation et de production durable des Agendas 21, politiques de soutien aux circuits courts notamment à dimension sociale].

_

⁵¹ www.conversionbio.org

⁵² SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale | PLU : Plan Local d'Urbanisme | PTDD : Projet territorial de Développement Durable | PCET : Plan Climat Energie Territorial





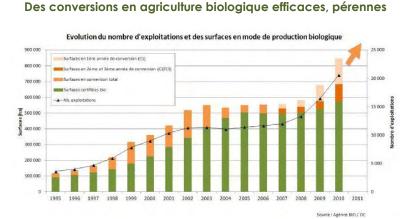
Vers de nouveaux dispositifs d'aides⁵³

Le récent rapport de la Cour des comptes européenne sur les MAEt souligne que « Les exploitants agricoles jouent un rôle décisif dans la mise en oeuvre des paiements agro-environnementaux, et il importe qu'ils reçoivent un soutien approprié sous la forme d'orientations et que les montants des aides soient suffisamment incitatifs à leurs yeux »54.

Les MAEt ont montré leurs limites, de part l'effet d'opportunité qu'elles engendrent parfois, leur efficacité limitée pour certaines d'entre elles et l'absence de garantie de pérennité des actions soutenues⁵⁵.

Le rapport public annuel de la Cour des comptes du 11 février 2010 (chapitre sur les instruments du financement de la gestion durable de l'eau) dénonce les défauts et le manque de durabilité de ce modèle français de financement curatif qui conduit à des coûts plus élevés que ceux des modèles privilégiant la prévention.

Une diminution de 30% des pesticides n'implique pas de changement de système et n'induit pas de diminution de marge brute





« Les coûts de potabilisation dus à l'agriculture conventionnelle de parcelles situées dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable se situent dans une fourchette de 800 à 2400 \in par hectare d'agriculture conventionnelle et par an 57 .

Les agriculteurs biologiques (et ceux mettant en œuvre des pratiques respectueuses de la « protection de l'eau ») sont-ils rémunérés pour la production d'eau potable à laquelle ils contribuent ?

Dans ce contexte, il est indispensable de définir des dispositifs nouveaux de rémunération, allant au-delà des MAEt, plus efficaces et plus pérennes pour accompagner les changements agricoles. Dispositifs d'aides se basant sur les bénéfices induits dans les différents domaines de l'action publique, par le développement d'une agriculture vertueuse. C'est le principe de la rémunération des services environnementaux. Il se base sur la notion de prévention et répond à la demande croissante de la société en matière de services environnementaux.

 $^{^{53}}$ Cf. proposition $n^{\circ}7$

⁵⁴ L'aide agroenvironnementale est-elle conçue et gérée de manière satisfaisante ? Rapport spécial de la Cour des comptes européenne, 2011.

⁵⁵ Dossier de séance de la Commission des Programmes de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, 9 septembre 2011

⁵⁶ Synthèse du rapport d'étude Écophyto R&D. Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? JANVIER 2010. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Étude menée par l'Inra à la demande du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche.

⁵⁷ Etude du CGDD sur le coût des principales pollutions agricoles de l'eau. 2011.





DECLINAISONS

 Généraliser les diagnostics globaux de conversion : proposer systématiquement une étude de faisabilité du passage en bio lors de toute installation agricole et conditionner le versement des aides à sa réalisation (à appliquer également lors d'un engagement en MAEt réduction d'intrants).

L'étude de faisabilité devra être réalisée par une structure de développement de l'agriculture biologique (GAB/GRAB, pôle de conversion bio, chambre d'agriculture), des crédits d'animation supplémentaires pourront être alloués à ces structures afin de réaliser ces diagnostics.

- Proposer une intervention incitative en matière de MAEt « bio »: ouverture des dispositifs MAEt sur toutes les AAC, sans restriction géographique, ni de temps (ouverture pendant au moins 5 ans sur l'ensemble du territoire des AAC), avec possibilité de combinaison d'engagements unitaires complémentaires en vue à la fois de consolider le changement de système agricole (passage ou maintien en bio via les engagements unitaires Bioconv / Biomaint) tout en veillant à limiter les risques de pollutions « nitrates » (par exemple, couplage des engagements Bioconv / Biomaint avec l'engagement unitaire ferti-01).
- Accompagner la mise en place des régimes d'aide locaux, des régimes d'aides complémentaires au PDRH.

Réflexion en cours dans le cadre du Xème programme d'intervention de l'AESN Accompagner les régimes d'aides locaux⁵⁸

«Les mesures agro-environnementales sont de la responsabilité du MAAPRAT, qui est en charge du pilotage de la politique agricole en France, et qui porte lui aussi une part de la responsabilité de la bonne atteinte des objectifs de la DCE. L'Agence n'a donc pas vocation ni intérêt à se substituer au ministère chargé de l'agriculture pour la définition et le pilotage de ces actions et continuera à s'inscrire dans le PDRH en sélectionnant les mesures qu'elle juge suffisamment ambitieuses pour la ressource.

Le PDRH ne connaissant pas pour le moment une application suffisante pour la protection de la ressource et face aux difficultés rencontrées dans certains secteurs pour sa mise en œuvre, nous proposons que l'accompagne également la mise en place de régimes d'aides locaux portés et notifiés par des collectivités si ceux-ci sont suffisamment efficaces pour la ressource. Ce soutien pourrait passer à la fois par la participation au financement des actions, mais également par le financement des prestations nécessaires à la mise en place du régime en lui-même (études, appui juridique...). Le seul bénéficiaire des aides dans ce cas serait donc bien la collectivité porteuse du projet et du dispositif d'aide local.

Dans le cadre de ces régimes d'aides, des actions basées sur le résultat pourront ainsi être mises en place, notamment pour les nitrates, comme cela a été fait en Allemagne et en Wallonie ».

⁵⁸ Propositions d'orientation pour le 10^{ème} programme sur la thématique de la protection de la ressource en eau. Groupe agriculture de la CPPP. AESN. Octobre 2011





Favoriser une politique foncière privilégiant l'équilibre des territoires et la ressource en eau

Les Agences de l'eau soutiennent les collectivités pour l'acquisition de foncier dans les AAC, mais les collectivités doutent encore de l'intérêt de la maîtrise foncière, et les agriculteurs craignent la perte de la vocation agricole des terres. Certaines Agences de l'eau gèrent également leur propre réserve foncière, en partie en baux précaires⁵⁹. Plusieurs autres institutions ont des réserves foncières, notamment dans les mêmes territoires que les Agences de l'eau, et souhaitent aussi y installer des agriculteurs biologiques.

DECLINAISONS

- Evaluer les politiques foncières des Agences de l'eau | Communiquer le bilan des conventions et partenariats passés avec les SAFER.
- Donner priorité à une installation bio par rapport à un projet conventionnel ou un agrandissement. Favoriser une transmission des exploitations bio par la fixation de nouveaux objectifs aux SAFER via des conventions passées entre les Agences de l'eau et les SAFER.
- Inciter les SAFER (via les conventionnements avec les Agences de l'eau), outils stratégiques de gestion du foncier agricole, à informer obligatoirement les structures d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique de toute cession foncière à venir.
- Mutualiser la gestion foncière avec les autres institutions. Une gestion concertée sera plus cohérente et efficace, évitera l'émiettement des parcelles disponibles et garantira la mise en place des autres orientations stratégiques agricoles des différentes institutions (ex : protection de l'eau pour les Agences de l'eau et les collectivités territoriales, protection des espèces pour les ENS, installation pour les régions, etc.).



• Maintenir l'appui financier des Agences de l'eau à l'acquisition de parcelles par les collectivités et maximiser les taux d'intervention sur la thématique.

⁵⁹ Impossibilité pour un exploitant, bio ou non, de sécuriser son activité professionnelle en bail précaire.





Sensibiliser les collectivités à l'intérêt de la maîtrise d'usage du sol, aux outils de sécurisation de la vocation des terres agricoles (SCOT, PLU, PADD, PAEN⁶⁰), avec l'association Terre de Liens et soutenir un développement territorial participatif au travers notamment des outils de finance solidaire.

Actions développées par Terre de Liens⁶¹ à destination des collectivités territoriales

1. Information | Sensibilisation | Formation des élus et des techniciens

- Semaine « Faites pousser une ferme en Massif Central
- Colloque « Collectivités et foncier agricole »
- Guide « Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier agricole »



2. Etudes | Conseil aux collectivités

- * Apporter un appui aux élus/collectivités dans l'élaboration de leurs projets d'intervention autour de l'accès au foncier agricole et de l'installation
- Etude de faisabilité d'un pôle maraîchage pour la ville de Bourgoin Jallieu (38)
- Diagnostic agricole et foncier participatif du territoire de Valence Agglo Sud Rhône-Alpes (VASRA) dans le cadre de la mission d'étude et d'accompagnement pour la promotion et le développement de la production biologique par Agribiodrôme [projet retenu dans le cadre de l'appel à projet de l'AERMC]

3. Appui | Expérimentation de montages d'acquisition impliquant les collectivités

Depuis sa création, TDL a développé l'accompagnement de structures d'acquisition collective impliquant majoritairement des citoyens (GFA, SCI, etc.) et des outils financier (Foncière, etc.). Ces outils ne permettent pas la participation financière des collectivités. Ainsi, depuis 2009, TDL réfléchit à des montages financiers innovants impliquant les collectivités. Plusieurs projets engagés

Préserver la vocation agricole des terres cultivées en introduisant systématiquement dans les outils de gestion du territoire (Agenda 21, SCOT, carte communale, PADD, PLU, PCET) les notions de ceinture verte et de zones agricoles protégées et en mettant en œuvre de véritables réserves foncières à vocation de préservation de la ressource en eau.

Le bail environnemental

Nouveauté prévue par la Loi d'Orientation Agricole de 2006 et mise en application par le décret n° 2007-3262 du 8 mars 2007, le Bail Rural Environnemental (BRE) vise à prévoir par des clauses des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles louées. Le non-respect de ces clauses par le fermier peut entraîner la résiliation du bail.

La liste des clauses environnementales contractualisables prévues par la loi va de l'interdiction de retourner les prairies à l'obligation d'être certifié en agriculture biologique en passant par la plantation de haies ou l'entretien des mares.



La conclusion de baux environnementaux n'est possible que sous certaines conditions, le bailleur doit être soit une personne morale de droit public, soit une association agréée de protection de l'environnement, ou bien le terrain loué doit être situé dans une zone particulière (zone humide, captage protégé, site Natura 2000, réserve naturelle...).

Le BRE peut être une contractualisation efficace et pérenne pour protéger les ressources naturelles tout en favorisant le développement d'une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement.

⁶⁰ Périmètre de Protection et Aménagement des Espaces agricoles et Naturels périurbains

⁶¹ Pour aller plus loin: www.terredeliens.org/





• Valoriser les retours d'expériences des collectivités territoriales en matière de foncier (notamment sur les territoires à enjeu eau).

Retours d'expériences (non exhaustif) en matière de politique foncière

Communauté de communes de la région de Château-Thierry (02) | Contrat global pour l'eau Des acquisitions foncières par les collectivités en AAC et des baux environnementaux

- La commune d'Essômes S/Marne confie 3 hectares à un maraîcher bio professionnel & création d'AMAP
- L'USESA⁶² acquiert 15 ha à proximité immédiate du captage d'Epaux-Bézu et permet à un jeune agriculteur bio de s'installer

Ville de La Rochelle (17)

Acquisition de 50 ha à proximité directe du captage, suite au départ à la retraite d'un agriculteur. Plusieurs types d'usages sur ces terres :

- boisement sur 2 ha (auparavant en mais) à proximité immédiate du captage,
- remise en herbe sur 18 ha avec un broyage annuel réalisé par les employés de la Ville travaillant sur le captage. 4 ha sont fauchés une fois par an par un éleveur,
- * 30 ha exploités en bio par deux agriculteurs via des baux environnementaux

Communauté d'agglomération Seine et Eure (27) | Agenda 21 | Contrat d'agglomération

Création d'une zone de 110 ha dédiée à l'agriculture bio sur le PPR de ses forages des Hauts Près à Val de Rueil. Avec l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil général de l'Eure et de l'Etat, la CASE a acquis les terres jusque-là propriété de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Normandie dans le cadre de la ville nouvelle de Val de Rueil

St Etienne Métropole (42) | SCOT | 3 expériences en matière de préservation du foncier agricole

- Une action en faveur de la protection de la viticulture des coteaux du Giers. Une association de protection a été créée, regroupant 10 communes soit 8000ha, afin d'accompagner les porteurs de projet viticole. Installation de 3 viticulteurs dont 2 en bio. Cette association a reçu le soutien du Conseil Général de la Loire et de St Etienne Métropole.
- ✗ Mise en place d'un PAEN⁶³.
- Signature récente avec la Région Rhône-Alpes d'un PSADER, projet stratégique agricole et de développement rural. Plusieurs axes sont définis dont le développement des



circuits courts et des actions sur le foncier comme des rencontres avec des agriculteurs dans les zones à enjeux eau, promotion de l'agriculture biologique dans les coteaux du Jarez. La volonté affichée de ce projet est de multiplier par 2 la surface agricole utile d'ici 2015. Les actions du PSADER sont en lien avec le Plan Climat, notamment via les actions de limitation des intrants.

⁶² USESA: Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne

⁶³ PAEN : Ppérimètres de Pprotection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels





Ville de Rully (71)

Mise en place de lieux-tests agricoles⁶⁴ pour favoriser l'installation en agriculture biologique. Par l'intermédiaire d'une association, la commune de Rully met à disposition des porteurs de projet 4,5 à 6 ha de terrains communaux. La mise en place d'un « lieu-test » a permis de convertir ces parcelles en maraîchage bio à la place d'une culture de maïs conventionnel.

Mairie de Romans S/Isère (26)

La commune de Romans, à l'occasion de l'élaboration de son PLU, s'est réappropriée les principes fondamentaux énoncés dans le code de l'urbanisme (article L. 121-1), à savoir l'équilibre entre les espaces urbains et ruraux, l'utilisation économe du foncier et l'équilibre entre ces différents espaces. Cette volonté s'est traduite par le déclassement de certaines parcelles, qui ont retrouvé ainsi leur vocation agricole.

Communauté de communes du Pays des Sorgues Mont de Vaucluse (84)

La vigilance de la CCPSMV au niveau de la qualité de l'eau a conduit à l'implantation de l'agriculture biologique sur les 25 ha achetés par la communauté de commune dans le cadre d'une convention d'intervention foncière avec la SAFER et à une réduction des pesticides sur les espaces verts et pour les jardiniers amateurs. Cette convention permet également à la CCPSMV d'être informée de toutes les transactions qui se déroulent sur son territoire et une convention de mise à disposition autorise le choix d'un candidat par l'intercommunalité. Dans ce cadre, l'agriculteur concerné s'engage à respecter la « Charte d'Agriculture biologique de proximité ». Cette charte impose le mode de culture biologique, le développement de circuits courts et la protection de l'environnement. Les financements de l'AERMC ont contribué à la création de la « Charte d'agriculture biologique de proximité ». Au travers de la Charte, 5 agriculteurs biologiques se sont installés selon la convention de mise à disposition pour trois ans avec une promesse de vente à l'issue du bail. L'objectif de la charte est de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et d'atteindre 350 ha en bio. Le projet comprend différentes actions pour développer les circuits-courts et l'agriculture biologique et pour sensibiliser les agriculteurs conventionnels et le grand public aux méfaits de l'emploi des pesticides.

Conversion en agriculture biologique des terres de la régie agricole (31)65

En 1975, face au problème de la gestion des réserves foncières de la ville de Toulouse, le Conseil Municipal de l'époque créait la Régie Agricole de la Ville de Toulouse. Aujourd'hui, dans un contexte politique différent - l'étalement urbain fait place à la densification et le rôle incontestable de l'agriculture périumbaine émerge dans les débats politiques territoriaux - le rôle de la régie agricole municipale prend toute sa place tant en matière d'urbanisme moderne qu'en matière d'exemplarité.

Ainsi, la décision a été prise de convertir 270 des 350 hectares des terres (en grandes cultures) vers l'agriculture biologique (accompagnement par la FRAB Midi-Pyrénées). La conversion

de ces terres fut la première étape de la mise en œuvre d'une filière complète partant de la production de blé labellisé, de son stockage et de sa transformation, jusqu'à la fabrication de pains bio qui sont servis chaque jour dans les cantines de la ville. Les vignes de la ville de Toulouse ont été également récemment converties en agriculture biologique.





Valorisation des produits issus des champs captants

Une filière organisée et stable est un des facteurs déclenchant du changement de systèmes de production, une condition nécessaire à la valorisation des produits issus de pratiques agricoles vertueuses dans les champs captants. La structuration des filières est également incontournable pour pérenniser les changements de systèmes, de pratiques et valoriser les productions biologiques déjà existantes. Il est important que les Agences de l'eau prennent part à ce défi.

Réseau FNAB: expert en matière de restauration collective et développement des circuits de proximité

Convaincue que la restauration collective est un levier important de développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement qui soit accessible à tous, la FNAB accompagne les acteurs de la restauration collective depuis le début des années 2000. Elle a ainsi mis en place une Charte nationale de la restauration collective biologique.

Structurer les filières régionales et promouvoir la bio, la proximité, et les circuits courts en restauration collective

Favoriser l'accès aux Marché publics

Accompagner les parties prenantes et développer une expertise professionnelle

Conseil aux collectivités sur les produits bio disponibles localement, formation des personnels de la restauration (cuisiniers, intendants, gestionnaires, personnels de service), ateliers pratiques en cuisine, réalisation d'animations pédagogiques, aide à la rédaction d'appels d'offres, organisation de visites d'exploitations bio,...sont des activités portées sur les territoires par les groupements de producteurs du réseau FNAB.

La FNAB coordonne ainsi un réseau national de formateurs locaux comprenant 20 chargés de mission restauration collective, 24 diététiciens et 28 chefs de cuisine de collectivité expérimentés en bio depuis plusieurs années.

Parce qu'introduire des produits bio en restauration collective est une démarche de projet nécessitant l'implication de tous les acteurs et devant être progressive, durable et cohérente, le réseau FNAB accompagne chacune des parties prenantes et met à leur disposition outils et guides pour l'action.

Pour en savoir plus : <u>www.repasbio.org</u>



Exemple de guide/livret édité par la FNAB "S'impliquer dans la restauration collective biologique". Ils ont pour vocation de fournir des repères afin de mieux appréhender les caractéristiques du secteur de la restauration collective⁶⁷.



La FNAB, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture (MAAPRAT), l'Agence Bio, et l'Association des Maires de France (AMF) a initié un espace de recueil d'expériences d'introduction de produits bio en restauration collective!

Pour en savoir plus : <u>www.restaurationbio.org</u>

⁶⁷ http://www.repasbio.org/index.php?option=com_content&view=article&id=50:simpliquer-dans-la-restauration-collective-biologique&catid=28:publications-et-ressources-utiles&Itemid=28





DECLINAISONS

- Poursuivre et/ou développer les actions expérimentales sur les filières agricoles biologiques.
- Accompagner les projets portés par des collectivités, des associations, des structures collectives, des opérateurs économiques et autres opérateurs de l'aval, etc.
- Soutenir de larges campagnes d'information pour sensibiliser les consommateurs aux avantages des produits bio (notamment par rapport à la qualité de l'eau et à une meilleure connaissance des labels de qualité, public ou privés existants.



Ex : Campagne Bio Local c'est l'idéal menée par le réseau FNAB Campagne septembre 2011⁶⁸

Financer de l'animation spécifique filière et soutenir des initiatives locales et collectives issues des producteurs (comme des outils de transformation, stockage, voire même de distribution pour les groupements d'agriculteurs des champs captants) et/ou des collectivités locales (légumerie, etc.).

	3 projets filières accompagnés par l'AESN à titre expérimental ⁷⁰
CUMA « Bio Val de Seine »	Outil de transformation de légumes de 4 ^{ème} gamme à Flins sur une AAC (78)
Communauté d'agglomération Seine et Eure (27)	Installation d'un pôle maraîcher biologique sur 30 ha avec des investissements en bâtiment de stockage et des outils de transformation des légumes à proximité du PPR
Union de coopératives BIOCER et COCEBI	Structure coopérative de semences biologiques à Maisse (91). Mise en commun de moyens industriels pour triage et conditionnement de Semences et céréales biologiques

Page **34** sur **80**

⁶⁸http://www.fnab.org/images/files/espace_presse/CP%20FNAB%20Bio%20et%20local%20c'est%20l'idéal%20201 1.pdf

⁷⁰ Annexe 7





- Le développement des circuits courts et l'approvisionnement biologique de la restauration collective sont deux préoccupations des collectivités qui répondent à divers enjeux de territoire, et peuvent entrer en synergie avec la protection de l'eau. De ce fait, le développement des filières biologiques de proximité doit être renforcé à l'échelle des bassins versants est un levier pour soutenir l'installation ou la conversion de producteurs. Cela peut prendre plusieurs formes:
 - ▶ Inciter les collectivités territoriales à intégrer des produits bio locaux dans leur restauration collective et à mettre en place les conditions le permettant (animations, équipements, formations des gestionnaires et des cuisiniers, formation à la maîtrise des surcoûts⁷¹). Par des politiques d'approvisionnement de leur restauration collective, les collectivités territoriales peuvent être un acteur majeur du développement des filières biologiques de leur territoire et sont en capacité d'être motrices de leur structuration, dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.



© Corabio

- ▶ Apporter un soutien aux structures d'approvisionnement de produits biologiques à destination de la restauration collective (type Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif).
- ► Accompagner les opérations de promotion des produits issus de filières biologique visant le développement des débouchés locaux
- Accompagner le développement :
 - des magasins de producteurs,
 - des plates-formes de producteurs,
 - des marchés bio,
 - des structures de transformation collectifs : abattoirs, laiterie, légumerie, fruitière, cave coopérative,
 - la construction d'AMAP bio, de paniers bio,
 - des circuits de proximité à dimension sociale⁷³.

Fromagerie Bio du Maine⁷⁴ | La création d'un outil collectif de commercialisation qui pérennise l'agriculture biologique et entraîne des conversions dans les territoires.

Une coopérative fromagère mise en place par 30 producteurs en 2010 en Mayenne a permis de créer une filière locale de valorisation du lait. Ce projet territorial assure la pérennisation des exploitations d'élevage biologique (dont certains à proximité de captages d'eau potable) et a initié 16 conversions à l'agriculture biologique localement.



⁷¹ Economies de geste, équipement, travailler sur le non alimentaire, l'alimentaire sans intérêt nutritionnel, etc.

⁷³ La FNAB a réalisé en 2011 un recueil d'expériences sur ces projets innovants et établit en 2012 une boite à outils pour les collectivités territoriales souhaitant soutenir ce type de projet : <a href="http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23





Restauration collective et circuits de proximité, levier du développement de la filière biologique locale Exemple de la Champagne-Ardenne et de la municipalité de Charleville-Mézières

Bassin agro-industriel traditionnel, la Champagne-Ardenne a longtemps été réfractaire à l'agriculture biologique. Cependant, depuis 2 ans la région connaît un dynamisme sans précédent dans le développement des productions bio. Ainsi en 2010, la Champagne-Ardenne affichait les plus forts taux de croissance des surfaces bio de France : +67% de surfaces et +50% de producteurs, correspondant à 15000 ha de surfaces bio ou en conversion et un peu plus de 300 producteurs.

L'agriculture biologique est en plein essor notamment grâce à l'introduction du bio local dans les cantines. La réussite de ce double défi s'est faite grâce au travail concerté de tous les acteurs de la filière : producteurs, personnels des cuisines, diététiciens, responsables locaux, gestionnaires et acheteurs publics, et à la mise en place d'une démarche de projet, avec la participation de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique.

Les producteurs locaux se sont organisés en association, interlocuteur unique des acheteurs publics de produits bio. Ces derniers font vivre ainsi les nombreux acteurs de la filière locale. Avec un fort impact

<u>restauration-collective-c-est-possible lifestyle</u>





Accompagner les opérateurs de l'aval pour encourager leur conversion et faciliter la structuration des filières

L'appel à projet RMC a favorisé l'engagement des opérateurs des filières

- Développement de la production de céréales biologiques dans les plaines céréalières de Côte d'or et Franche-Comté par le moulin bio d'Aiferey.
- Développement et optimisation de la collecte de soja biologique à destination de l'alimentation humaine par Drômoise de céréales (26).

Exemples complets http://www.eaurmc.fr/fileadmin/grands-dossiers/documents/Grands-dossiers-Pesticides/AAP-Projets-Selection.pdf





7. Mesurer | Evaluer | Réajuster

La Commission assigne la France devant la Cour de justice pour son incapacité à lutter contre la pollution des eaux par les nitrates⁷⁷

La Commission européenne traduit la France devant la Cour de justice de l'UE pour n'avoir pas pris les mesures efficaces contre la pollution des eaux par les nitrates. Bien que la directive «Nitrates» soit en vigueur depuis 1991, la France n'a toujours pas désigné un certain nombre de zones vulnérables à la pollution par les nitrates, et il lui reste à adopter des mesures pour lutter efficacement contre cette pollution dans ces zones. La Commission poursuit donc la France devant la Cour de justice de l'UE, sur la recommandation de M. Janez Potočnik, membre de la Commission chargé de l'environnement.

Couts des principales pollutions agricoles de l'eau⁷⁸

Audes & documents

- 1. Les dépenses additionnelles évaluées des ménages générées par les pollutions liées aux excédents d'azote et de pesticides d'origine agricole se situeraient au minimum dans une fourchette comprise entre 1 000 et 1 500 millions d'euros, dont 640 à 1140 millions d'euros répercutés sur la facture d'eau, représentant entre 7 et 12% de cette facture en moyenne nationale.
- 2. Pour les ménages des localités les plus polluées, ces dépenses supplémentaires pourraient atteindre 494€/ménage ou 215€/personne, soit un surcoût de près de 140 % de la facture d'eau moyenne 2006.
- 3. Les coûts de potabilisation dus à l'agriculture conventionnelle de parcelles situées dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable se situent dans une fourchette de 800 à 2 400€ par hectare d'agriculture conventionnelle et par an.
- 4. Les dépenses des collectivités littorales dues à l'eutrophisation sont provisoirement estimées entre 100 et 150 millions d'euros.
- 5. Sur la base des coûts de traitement des nitrates et pesticides des installations de potabilisation, les coûts d'élimination des nitrates et pesticides des milieux aquatiques seraient respectivement supérieurs à 70 euros par kilogramme pour les nitrates, et à 60 000 euros par kilogramme pour les pesticides.
- 6. Le coût complet du traitement annuel de ces excédents d'agriculture et d'élevage dissous dans l'eau serait supérieur à 54 milliards d'euros par an.
- 7. Le coût complet de dépollution du stock des eaux souterraines serait supérieur à 522 milliards d'euros.



Dresser un bilan du 9ème programme d'intervention sur les MAE et les PVE

MAE: bilan détaillé sur la mise en œuvre des MAE (type, objectif, montant, efficacité sur la qualité de l'eau) pour identifier les MAE pertinentes à reconduire dans le cadre du Xème programme, et notamment celles qu'il serait nécessaire de subventionner plus largement ou au contraire celles pour lesquelles les crédits devraient être réduits au regard de leur efficacité sur la qualité de l'eau.

Plan végétal environnement: bilan détaillé pour appréhender l'efficacité de cette mesure et les évolutions à prévoir dans les programmes d'intervention en matière de taux, voire de priorisation des aides (par exemple, actuellement, les taux d'aides sont plus importants pour l'acquisition d'un phytobac que pour celle d'un outil de désherbage mécanique pour certaines Agences de l'eau).

 Conditionner l'augmentation des budgets alloués à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole aux résultats de l'évaluation du rapport coût-efficacité sur la qualité de l'eau des actions passées/en cours.

⁷⁷ http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/Actu2012/CP_Europe_ctx_Nitrates_27fev2012.pdf

⁷⁸ Études & documents | n°52 | Septembre 2011 | Commissariat général au développement durable Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable





 Connaître les flux polluants et mettre en place systématiquement une évaluation de la performance [suivi/mesure azote et pesticides] et/ou du rapport coût-efficacité sur la qualité de l'eau des actions engagées en terme de réduction de pression sur les zones à enjeu eau.

Dans un environnement hydrogéologique globalement très inerte où le sentiment d'urgence est peu perceptible et le niveau de pression polluante très difficile à éprouver, il s'agit de faire du levier de la connaissance un outil au service de la mise en débat de la question des AAC. La connaissance et l'évaluation des flux seront mobilisés à la fois à l'échelle locale (collectivités locales impliquées dans la gestion de leurs AAC), mais aussi plus largement à des échelles institutionnelles (nationale, bassin, régionale...), comme un moyen pour négocier des politiques et un cadre exigeants et cohérents. C'est un des points d'entrée dans le problème, indispensable pour éclairer le niveau de changement à produire et asseoir de ce fait l'impératif d'une solution structurelle de type maîtrise d'usage des sols à long terme³⁷.

- Permettre aux collectivités territoriales et aux maîtres d'ouvrages de réajuster régulièrement les plans d'actions pluriannuels mis en œuvre sur les zones à enjeu eau, et intégrer notamment des « actions eau et agriculture biologique » dans les plans d'actions en cours
- Construire des réseaux de mesure [via les dispositifs bougies poreuses par exemple] des flux d'azote sous-racinaires sous des parcelles agricoles représentatives conventionnelles et biologiques et constituer à moyen terme des références sur les performances agronomiques et environnementales des divers modes de production agricole pratiqués sur les zones à enjeu eau.

Un réseau de mesure des flux d'azote sous-racinaires sous parcelles conduites en agriculture biologique est en cours de création sur le bassin de la Seine par le CNRS. <u>Les réseaux de mesure pourraient s'appuyer sur ces expérimentations afin de :</u>

- mesurer et couvrir le plus largement possible le spectre des conditions pédoclimatiques
- couvrir les différentes orientations technico-économiques des fermes ainsi que différents itinéraires techniques pour les modes de production conventionnel et biologique,
- tout en tenant compte des spécificités de l'agriculture biologique, notamment la longueur des rotations couramment pratiquées en agriculture biologique, durant en moyenne 8 ans.
- Consolider les travaux de recherche et d'expérimentations permettant une meilleure connaissance des pratiques agrobiologiques, des impacts des changements de système agricole (notamment le passage en agriculture biologique) sur les pollutions diffuses, à l'image, entres autres des travaux du PIREN Seine, des projets ABIPEC ou ABAAC (programme Agribio3 - INRA CIAB).





POUR ALLER PLUS LOIN sur l'effet de l'agriculture biologique sur la qualité de l'eau

L'agriculture biologique se définit comme un Lessivage comparé des nitrates par hectare AB/AC82 ensemble

de pratiques agricoles basées sur le respect des processus écologiques qui contribue à la pérennité de l'écosystème agricole. Son principe de base repose sur l'interdiction de l'utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques de synthèse. Les exploitants bio doivent respecter un cahier des charges rigoureux, soumis à un contrôle sévère, dont les principaux axes agissent plus ou moins directement en faveur d'une eau de meilleure qualité :

- L'interdiction de l'usage des pesticides a un effet naturel direct sur la qualité des eaux. Les eaux de lessivage des parcelles bio rejoindront les nappes puis les cours d'eau sans être contaminées par ces produits chimiques de synthèse.
- L'utilisation de légumineuses dans des rotations pluriannuelles diversifiées permet de limiter l'apport d'engrais azoté et donc la quantité d'azote susceptible d'être lessivée. En effet les légumineuses I ont la faculté de fixer l'azote atmosphérique en

Lessivage de nitrates en AB par rapport à l'AC		Références bibliographiques
(par hectare)		
Plus faible	Similaire	
- 50%		Smilde (1889) et Vereijken (1990)
- 57%		Paffrath (1993)
- 40% (sol		Blum et al. (1993)
sableux)		
- 50%		Reitmayr (1995)
- 40%		Berg et al. (1997)
- 64%		Hass (1997)
- 80%		Kramer et al. (2006)
- 33%		Mondelaers et al (2009)
Cultures	Prairies	Stopes et al. (2002)
Cultures et prairies		Korsaeth et Eltun (2000)

établissant une symbiose avec des bactéries au niveau de nodosités racinaires. L'azote fixé est réduit en ammonium directement assimilable par les plantes et leur culture ne nécessite donc pas de fertilisation azotée. Les parties non récoltées de ces plantes agissent au contraire comme un apport d'azote organique au sol, disponible pour les cultures suivantes de la rotation.

Extrait de travaux du PIREN SEINE83

Inventaire et caractérisation des exploitations d'agriculture biologique dans le Nord de la France | Thibault Makridis, Juliette Anglade, Josette Garnier, Gilles Billen | UPMC/CNRS, UMR Sisyphe, Paris

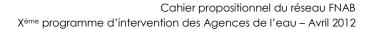
[...] Koepf (1973) publie les résultats de 4 ans de mesure des nitrates dans les eaux drainées de 4 champs fertilisés organiquement en Illinois (USA). Ses résultats comparés à des mesures en conventionnel montrent un lessivage moins important en bio du fait d'intrants azotés moins importants. Drinkwater et al (1998) montrent, sur des essais menés en Pennsylvanie (USA), que la fertilisation organique à des niveaux d'intensité similaires à ceux de la fertilisation minérale, conduit non seulement à un moindre lessivage nitrique, mais aussi à un meilleur stockage de carbone dans le sol, la production végétale restant sensiblement identique.

En France, les travaux de l'INRA de Mirecourt (Benoit, 2003; Barataud et al, soumis) confirment sur base de mesures par des bougies poreuses le faible lessivage des nitrates en conduite biologique d'une exploitation de polyculture élevage. Mais soulignent les risques de lessivage lors des retournements de prairies temporaires caractéristiques de ces systèmes. Girardin et al., (2003) comparent l'impact environnemental de pratiques agricoles respectant 8 cahiers des charges parmi lesquels celui de l'AB. L'évaluation de l'impact des actions techniques requises par les différents cahiers porte sur 6 composantes de l'environnement (eaux, air, sol, biodiversité, ressources non-renouvelables, paysages).

п

⁸² Agriculture Biologique et environnement, des enjeux convergents. RMT DevAB. Cordination P.Fleury. co-édition ACTA. Educagri éditions. 2011

⁸³ Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine







Cette évaluation, faite par un consensus d'experts, place l'AB en première place pour la préservation de la qualité des eaux souterraines. Enfin une étude de Caplat (2006), basée sur la réalisation de bilans environnementaux sur un échantillon de 150 fermes biologiques et 281 fermes conventionnelles réparties sur tout le territoire français, montre un bilan d'azote nettement meilleur sur les premières que sur les secondes [...] Le second volet de cette étude visait à calculer les surplus azotés de 18 exploitations biologiques de la zone d'étude enquêtée au cours du stage, comme indicateur du risque de contamination azotée de l'hydrosystème [...] Il apparaît clairement que les eaux de lessivage produites par les exploitations bio visitées sont potentiellement deux fois moins riches en nitrates que celles du conventionnel dans les mêmes départements

Programme PIREN-Seine, rapport d'activités 2011 : N2O et lessivage AB/AC, fév. 2012 | Emissions de N2O et lessivage de nitrate de sols en agriculture conventionnelle et biologique | Mise en place d'un dispositif de mesures | Garnier Josette al. CNRS-UPMC, UMR Sisyphe

Les travaux du PIREN Seine ont contribué aux avancées scientifiques sur les transferts d'azote dans les continuums aquatiques (Cugier et al. 2005), et les derniers travaux de thèse de Vincent Thieu (2009, Sisyphe) et de Paul Passy (en cours) montrent clairement que si l'épuration des eaux usées urbaines permet de réduire le phosphore au niveau de l'équilibre stœchiométrique avec la silice, la réduction de l'azote dans les stations d'épuration a très peu d'effet sur la zone côtière (Thieu et. al., 2010a). Des scénarii plausibles de généralisation des 'bonnes pratiques agricoles' ne permettraient pas non plus d'améliorer les conditions d'eutrophisation à la zone côtière, par rapport à la situation présente. Pour explorer la possibilité de revenir à un équilibre stœchiométrique entre les apports de silice et d'azote, un scénario d'agriculture sans intrants d'engrais azotés synthétiques a été testé (Thieu et al., 2010b). En parallèle, des dispositifs d'expérimentations de conduite des cultures pourraient être mis en place pour approfondir des problématiques précises localement, comme par exemple le lessivage des nitrates. Nous n'avons aucun doute sur l'intérêt de la bio pour limiter le lessivage des nitrates. Il permet de revenir à des concentrations d'azote nitrique correspondant au « bon état écologique » dans l'ensemble du réseau hydrographique, et de réduire très sensiblement les floraisons algales indésirables en zone marine côtière.

Expertise Scientifique Collective INRA sur les flux d'azote liés aux élevages

Il est stipulé dans l'expertise scientifique collective INRA sur les flux d'azote liés aux élevages que les marges de manœuvre les plus efficaces pour réduire les pertes azotées sont sur des projets de territoires ET sur des changements de systèmes, dont le passage en agriculture biologique⁸⁴. Il est mentionné également que « les marges de manœuvre de l'agriculture biologique apparaissent plus importantes en élevage de ruminants qu'en élevage de monogastriques. Toutes les études publiées concluent ainsi à un excès d'azote beaucoup plus faible et à une utilisation plus efficiente de l'azote dans les exploitations laitières en AB comparées aux systèmes conventionnels. L'absence de fertilisation minérale et les chargements modérés, alliés à des rotations culturales optimisées, conduisent à des niveaux de lixiviation faibles : une réduction de 50% est annoncée dans une enquête réalisée dans 18 pays européens ».

Pour aller plus Ioin: http://www.inra.fr/l institut/expertise/expertises realisees/expertise flux d azote lies aux elevages

⁸⁴ Restitution faite le 19 janvier dernier, lancée en mai 2010 sur la double commande des ministères de l'environnement et de l'agriculture et ayant mobilisé environ 30 chercheurs INRA et unités de recherche partenaires et faisant la synthèse de plus de 1300 publications scientifiques existantes et publiées.





8. Internaliser la politique de soutien des Agences de l'eau pour l'agriculture biologique

Le réseau FNAB salue le soutien des Agences de l'eau vis-à-vis des actions eau et agriculture biologique mises en œuvre par les Groupements des Agriculteurs Biologiques (GAB) et les Groupements Régionaux des Agriculteurs Biologiques (GRAB) sur les zones à enjeu eau. Néanmoins, le réseau FNAB souhaite que les Agences de l'eau passent d'une logique d'externalisation du développement de l'agriculture biologique à une politique assumée de communication institutionnelle qui valorise les actions menées sur la thématique.



L'agriculture biologique doit être reconnue comme un levier explicite d'amélioration de la qualité de l'eau et devenir un des projets structurants du Xème programme d'intervention à l'heure où la réduction des pollutions diffuses semble être LA priorité pour l'ensemble des bassins hydrographiques.

DECLINAISONS: METTRE EN ŒUVRE DES STRATEGIES DE PLANS D'ACTIONS ET DES STRATEGIE DE COMMUNICATION SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE <u>A DESTINATION DES DIFFERENTS ACTEURS DES</u> BASSINS HYDROGRAPHIQUES

- → Acteurs du monde agricole dont les agriculteurs conventionnels des zones à enjeu eau
- Communiquer largement sur les accompagnements financiers prévus dans le cadre des MAET, sur les filières et les structures du développement de l'agriculture biologique auprès des agriculteurs conventionnels

Communication des Agences de l'eau sur l'agriculture biologique

Edition d'un magazine de 24 pages sur l'agriculture biologique par le pôle conversion de Rhône Alpes, expédié à 20000 agriculteurs avec les journaux agricoles, deux fois par an [financement : 50% Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 50% mesure 111b FEADER].

Communication spécifique (courriers individualisés, réunions d'information) réalisée chaque année par l'Agence de l'eau Artois Picardie à destination des agriculteurs conventionnels des zones à enjeu eau sur le dispositif Programme Eau Agriculture (PEA). En 2012, une communication spécifique sur l'agriculture biologique (présentation du pôle conversion de Picardie et des structures d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique en Nord-Pas-de-Calais) a été réalisée par le biais du courrier présentant le PEA.





→ Collectivités territoriales | Maîtres d'ouvrages | Acteurs de l'eau

 Valoriser les retours d'expériences, les dynamiques de développement territorial de l'agriculture biologique et les réussites de terrain en lien ou non avec des démarches de protection de la ressource en eau.

		Dynamiques de développement de l'agriculture biologiqu des réussites de terrain existent dans chaque bassin hydrographique	
Adour-Garonne	Toulouse (31)	Conversion en agriculture biologique des terres de la régie agricol et promotion d'une alimentation saine et équilibrée dans les école toulousaine	
Artois-Picardie	Parc Naturel Régional de l'Avesnois (59)	Développement de l'agriculture biologique dans le territoire vi une dynamique partenariale et un accompagnement renforcé si le volet agriculture biologique	
Loire-Bretagne	Ville de La Rochelle (17) et Plaines et Vallées de Niort (79)	Développement de l'agriculture biologique sur les AAC prioritaire (via le programme Re-Sources)	
Rhin-Meuse	Strasbourg (67)	Relocalisation de l'agriculture biologique par l'introduction d produits biologiques en restauration hors domicile (RHD) en gestio concédée	
	Ville de Lons Le Saunier (39)	Incitation à la relocalisation des filières en lien avec la protection de la ressource en eau	
	Mouans Sartoux (06)	Mise en place d'une régie municipale de production de légume biologiques pour l'approvisionnement des cantines de l commune	
Rhône Méditerranée	Pays de Romans (26)87	Protection du captage des Jabelins par le développemen l'agriculture biologique	
	Ville de St Etienne et St Etienne métropole (42) ⁵	Introduction de produits biologiques en restauration collective e gestion concédée Protection du foncier	
	Valence (26) ⁵	Création d'une ceinture verte cultivée selon le mode de production biologique autour de la ville de Valence exprovisionnement de la restauration collective municipale exproduits biologiques	
	Eau de Paris (75)	Développement de l'agriculture biologique sur les bassir d'alimentation des captages de la Vallée de la Vanne et du ru d St Ange	
Seine-Normandie	Saints-en-Puisaye (89)	Développement de l'agriculture biologique sur le d'alimentation de captage de Saints-en-Puisaye	
	Communauté d'agglomération Seine et Eure (27)	Création d'une zone dédiée au développement de l'agricultur biologique sur le périmètre de protection rapproché	
	Ville de Charleville Mézières (08) et région Champagne Ardenne	Introduction de produits biologiques en RHD en régie directe développement d'une filière d'approvisionnement régionale ⁸⁸	

88 Présentation du projet en ligne: http://www.planete-grenelle.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique29

⁸⁵ Non exhaustif

⁸⁷ Projet de développement territorial de l'agriculture biologique mise en oeuvre dans le cadre de l'Appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse « Agriculture biologique et réduction des pollutions de l'eau par les pesticides ». Plus d'information et présentation complète des projets retenus : http://www.eaurmc.fr/fileadmin/grandsdossiers/documents/Grands-dossiers-Pesticides/AAP-Projets-Selection.pdf





 Démultiplier les évènements de communication sur les démarches de protection de captages à travers les bassins hydrographiques en y associant les réseaux de producteurs biologiques dès le montage du projet.

Développer prioritairement les points suivants au cours de ces journées :

- Principes et réalités de l'agriculture biologique
- Accompagnement des producteurs vers l'agriculture bio
- Outils et Leviers à disposition des collectivités et des MO pour développer l'agriculture bio
- Opportunités de développement local
- Cas concrets et témoignages de collectivités engagées dans le développement territorial de l'agriculture biologique



Comment inciter les acteurs territoriaux à protéger durablement les ressources en eau, garantir leur potabilité et limiter les coûts de traitement ?

L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et Eau de Paris, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), ont organisé un colloque le 9 février dernier à destination des élus du bassin Seine-Normandie (syndicats d'eau potable, collectivités territoriales). Ce colloque a permis aux acteurs présents de dialoguer autour de la nécessité de mettre en place des démarches de protection des captages d'alimentation en eau potable.

Depuis plusieurs années, le réseau FNAB organise en région des colloques à destination des collectivités locales sur la thématique.

Les Agences de l'eau (si ce n'est pas déjà réalisé) pourraient s'engager à :

- relayer et diffuser les invitations,
- mobiliser les maîtres d'ouvrages, collectivités et acteurs de l'eau,
- valoriser les débats, échanges et témoignages via l'envoi des actes de colloque aux partenaires et maîtres d'ouvrage.

Ex : Actes de la journée eau ressource du territoire du 27.01.2011 (« bio et eau au cœur des enjeux de dévelopement territorial ») organisés par le GABNOR⁸⁹



⁸⁹ http://www.gabnor.org/images/stories/Documents/Eau et bio/gabnoractes16pages.pdf





 Valoriser et diffuser les outils réalisés dans le cadre du la démarche nationale multipartenariale d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage⁹⁰

	Tableau 1	 Récapitulatif des outils 	produits par le gro	upe de travail national
--	-----------	--	---------------------	-------------------------

Etape/Enjeu	Objectifs	Type de support	Titre	Public cible	Contenu
• 1 ^{ère} étape Informer (2008)	Faire savoir en quoi et comment l'AB peut contri- buer à la protection de la qualité de l'eau	Plaquette d'informa- tion (4 pages)* Fiches thématiques avec informations argumentées dans une pochette (kit de 7 fiches)*	L'agriculture biolo- gique, un choix pour une eau de qualité L'AB : un outil effi- cace et économe pour protéger les res- sources en eau	Tous publics	Synthèse des éléments clefs de l'argumentaire sur l'effet positif de l'AB et de ses pratiques pour la préservation de la qualité de l'eau Eléments clefs de l'argumentaire sur l'impact des pratiques de l'AB sur l'eau
• 2º étape Accompagner (2008-2010)	Tester et rendre accessible une méthodologie d'éva- luation des opportunités de développement de l'agriculture biologique sur un territoire, en tenant compte de ses réalités et des acteurs qui s'y trouvent	Guide méthodolo- gique (58 pages)*	Grille d'analyse des territoires : comment qualifier des terri- toires à enjeu 'eau' en fonction de leurs opportunités de développement de l'AB	Tous acteurs et/ou déci- deurs en charge (ou en lien) avec la thématique "Eau"	Toutes structures et/ou acteurs intervenants sur des territoires, dans le domaine agricoles et/ou de l'eau Contenu: introduction sur l'origine de la grille + guide d'utilisation et exemples + trame (vierge) + notice d'utilisation et annexes sur les critères utilisés
• 3º étape Faire connaître (2010)	Identifier, recenser et faire connaître les leviers à la disposition des acteurs, en valorisant les initiatives intéressantes et les expériences réussies	3 plaquettes*	- Développer la pro- duction biologique sur les aires d'alimen- tation de captages - Créer les conditions favorables à une pro- tection efficace de la ressource en eau - Développer l'agri- culture biologique pour une protection durable et économe de votre captage	Conseillers de terrain et animateurs de territoire / Acteurs de l'eau / Maîtres d'ouvrage	- Recueil d'outils et d'expériences à disposition des acteurs de terrain et pouvant être utilisés aux différentes phases d'intervention sur le terrain - Recueil d'outils et d'expériences à disposition des acteurs de l'eau et pouvant être utilisés à différentes étapes - Recueil d'outils et d'expériences à disposition des acteurs de terrain à différentes étapes d'intervention
• 4e étape Montrer et démontrer (2010-2011)	Impulser et accompagner des dynamiques partena- riales locales, et disposer d'un observatoire national de 12 sites pilotes	Recueil des fiches état des lieux des sites (février 2011)	Présentation des sites pilotes	Partenaires associés sur les sites pilotes	1 fiche descriptive par site

^{*}Téléchargeable sur www.fnab.org : rubrique « nos publications »

⁹⁰ En lien avec la proposition n°10





→ Membres des Comités de bassin, des services des Agences de l'eau

Inciter les membres des Comités de bassins et les services des Agences de l'eau à se confronter à la réalité de l'agriculture biologique. Co-organiser avec les réseaux de producteurs biologiques des visites de fermes, des voyages/journées d'études sur chaque bassin hydrographique afin de lever les idées reçues et les a priori véhiculés sur l'agriculture biologique.

Les acteurs territoriaux disposeront ainsi d'une information objective et claire sur l'agriculture biologique qui leur permettra de se positionner en toute connaissance de cause sur les documents d'orientation et les plans d'action en faveur de la protection de la ressource en eau. *In fine*, ce travail de sensibilisation facilitera les échanges et débats au sein des instances de bassin sur la thématique ainsi que le travail des services des Agences de l'eau et des structures d'accompagnement sur le terrain.

Plusieurs voyages d'études ont été organisés avec le soutien de l'AESN et l'AEAP à destinations des élus locaux et des acteurs de l'eau

- Allemagne | 2011 | La reconquête des liens villescampagne autour de démarches préventives de protection de l'eau et de promotion d'une agriculture de qualité Munich, Ulm et Augsbourg⁹¹ | Gabnor
- Champagne Ardenne | 2011 | Comment initier des dynamiques de développement de l'agriculture biologique sur votre territoire? | Découvrir des expériences de relocalisation des filières, de développement des circuits de proximité, d'introduction de produits biologiques régionaux en restauration hors domicile, de démarches favorisant un développement territorial et durable de l'agriculture biologique | ABP



- **Poitou-Charentes**⁹³ | 2010 | Contribution de l'agriculture biologique à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux | ABP
- Parc Naturel Régional de l'Avesnois⁹⁴ | 2011 | Comment initier des dynamiques de développement de l'agriculture biologique sur votre territoire ? | ABP

Ces voyages d'étude visaient à faire découvrir des expériences locales de développement de l'agriculture biologique et les différents leviers territoriaux existants (opération de reconquête de la qualité des eaux par le développement de l'AB, structuration de filières, opportunités foncières, préservation de la biodiversité, développement des circuits de proximité, restauration collective, ateliers de transformation, visites de fermes, etc.) pour soutenir l'agriculture biologique sur les territoires à enjeu eau.

⁹¹ Pour aller plus loin: http://www.cerdd.org/IMG/pdf/voyage etudes allemagne juillet2011.pdf

⁹³ Cf. Annexe 9: programme du voyage d'étude en Poitou-Charentes

⁹⁴ Cf. Annexe 10 : programme du voyage d'étude au PNR de l'Avesnois





→ Grand public⁹⁵

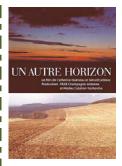
On compte dans les bassins hydrographiques un nombre important de consommateurs d'eau, de jardiniers amateurs, mais aussi de consommateurs de produits biologiques. Ce potentiel est une ressource à ne pas négliger pour informer ces différents publics sur l'agriculture biologique, sur la consommation responsable et par la même occasion sur l'eau, sa préservation, etc.

- Informer le grand public sur la dangerosité des pesticides permet de le sensibiliser à la qualité de l'eau afin de favoriser les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement dans les jardins particuliers.
- Mettre à profit les journées et semaines à thèmes : « Journée mondiale de l'eau », « Semaine Sans Pesticides », « Printemps Bio », « Semaine du Développement Durable », pour communiquer sur la protection de l'eau et les pratiques alternatives, dont les techniques issues de l'agriculture biologique (via des conférences associées à des débats).
- Réaliser des outils et supports d'informations [plaquettes pour les jardiniers amateurs, expositions, panneaux d'information, mallette pédagogique sur le jardinage biologique à destination des scolaires]
- Favoriser les rencontres entre les maraîchers biologiques et les jardiniers amateurs pour expliquer les techniques alternatives aux herbicides et autres produits phytosanitaires.
- Relayer les communications à destination du grand public par voie de presse, radios locales et via les factures d'eau également.



Ex: panneau exposition eau de Bio d'Aquitaine 96

Une projection débat permet de sensibiliser un ensemble d'acteurs. Il s'agit d'engager des discussions et de donner la possibilité aux citoyens de découvrir notamment des pratiques alternatives, des gestes simples et des modes de consommation permettant directement ou indirectement de respecter l'eau, les sols, la biodiversité.



« Un autre horizon⁹⁷ » a été projeté en Picardie dans le cadre de ciné-débats organisés par l'Agriculture Biologique en Picardie en partenariat. Description du film de Catherine Guéneau et Gérard Leblanc. Ce film se construit en prenant appui sur les expériences de professionnels en agriculture biologique, des céréaliers, maraîchers, viticulteurs, éleveurs qui vivent et travaillent en Champagne Ardenne. Il évoque les problématiques fondamentales de la fertilisation des sols et de la protection des cultures en faisant également appel à des chercheurs tels que Lydia et Claude Bourguignon ou Eric Petiot. Ainsi se dégage une nouvelle figure de paysan, celle de paysan-chercheur. L'agriculture biologique exige en effet une haute technicité en harmonie avec les lois de la nature. Un autre horizon entrecroise des pratiques et des réflexions à la mesure des enjeux aussi bien locaux que planétaires.

⁹⁵ Les États membres doivent encourager la concertation et la participation active de toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la DCE

⁹⁶ Pour aller plus loin : http://www.bio-aquitaine.com/content/blogcategory/117/300/ | Exposition réalisée avec le soutien et le partenariat de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

⁹⁷ Le film « Un autre horizon » a été financé en partie par l'AESN





9. Homogénéiser les taux d'intervention pour la protection de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique & Elargir les zones d'actions prioritaires des Agences de l'eau sur le volet eau et agriculture biologique

Les taux d'intervention sur la thématique agriculture biologique s'échelonnent de 25% (AEAG) à 90% (AERM) selon les Agences de l'eau. Les GAB/GRAB sont des structures à faible budget et se retrouvent souvent dans l'impossibilité de trouver les co-financements, ce d'autant plus que la participation de l'Agence de l'eau est faible.

DECLINAISONS

- Maximiser les taux d'intervention pour la thématique agriculture biologique (70 à 80% au minimum) sur l'ensemble des bassins hydrographiques et permettre le déplafonnement des aides pour les structures à faible budget.
- Ne pas se limiter à une intervention trop strictement territorialisée en matière de développement de l'agriculture biologique, l'échelle territoriale la plus pertinente est largement plus vaste que la zone des AAC (notamment en ce qui concerne l'organisation des filières, la consolidation des débouchés, l'appui technique et le transfert de pratiques entre agriculteurs) surtout que les actions entreprises à une échelle territoriale plus vaste bénéficient d'autant plus aux zones des aires d'alimentation de captage.
- Favoriser la multiplication des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau qui permettent de traiter l'ensemble des problématiques de gestion de l'eau d'un territoire : enjeux qualitatifs, quantitatifs aux niveaux des différentes sources de pressions, équilibres entre les usages, eaux souterraines et superficielles, etc.

Pourquoi élargir les zones d'actions prioritaires des Agences de l'eau sur le volet eau et agriculture biologique ?

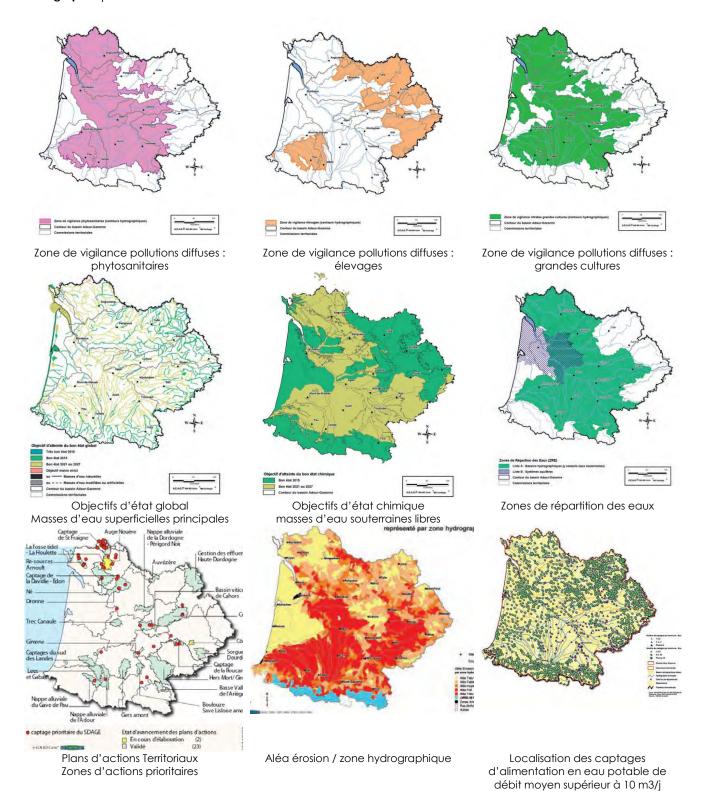
- La DCE couvre plus largement la problématique des eaux et milieux naturels aquatiques et non uniquement les zones à enjeu eau potable dont les AAC Grenelle et/ou prioritaires.
- La DCE vise la non dégradation des masses d'eau, or depuis une dizaine d'année la qualité de l'eau ne cesse de se dégrader en France, toutes masses d'eau confondues.
- Les eaux superficielles sont fortement impactées par des pollutions diffuses d'origine agricole liées à l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Il est nécessaire de mettre en œuvre des actions préventives sur les masses d'eau épargnées (eaux souterraines et superficielles) par les pollutions diffuses d'origine agricole.
- Il est nécessaire d'accompagner des dynamiques hors des zones prioritaires afin de démultiplier les expériences de développement de l'agriculture biologique, et qu'in fine ces expériences fassent effet tâche d'huile, et donnent envie aux acteurs territoriaux de développer l'agriculture biologique sur les zones à enjeu eau.

Les cartographies suivantes sont tirées du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015. Le croisement de ces cartes montre l'intérêt de décloisonner, de déterritorialiser la protection de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble des bassins hydrographiques, et ne pas se restreindre aux aires d'alimentation de captage prioritaires.





Cartographie | SDAGE Adour-Garonne 2010-2015







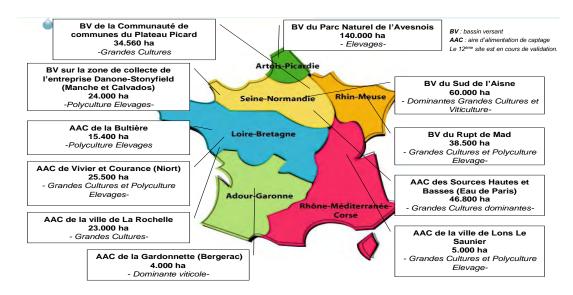
10. Soutenir les actions engagées au niveau de l'opération nationale « sites pilotes en bio »¹⁰⁷ dans le cadre du soutien global à l'acquisition de références et de données sur les dynamiques de développement de l'agriculture biologique

Dans l'objectif de dynamiser le développement de l'agriculture biologique pour préserver la ressource en eau, la FNAB coordonne depuis 2007 un groupe de travail Eau & AB, ouvert et collaboratif à l'échelle nationale. Ce collectif regroupe la FNAB et son réseau (8 groupements régionaux d'agriculteurs biologiques), les 6 Agences de l'Eau, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), ITAB l'ITAB, l'Agence Bio, avec la participation des associations Solagro et Terre de Liens, de l'INRA et du CEMAGREF, et avec le soutien et la participation des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture (MEEDTL) et MAAPRAT). Des outils spécifiques dédiés à l'accompagnement d'actions de préservation de la ressource en eau par le développement de l'AB ont été co-construits par l'ensemble de ces acteurs. Ces outils permettent de :

- faire connaître l'agriculture biologique et son efficacité pour la protection de l'eau,
- présenter des exemples et des outils concrets qui ont fait leur preuve et peuvent constituer des leviers prometteurs pour favoriser le développement de ce mode de production.

Une nouvelle étape a été engagée en 2010 pour mettre en place un dispositif visant à initier des expérimentations sur 12 sites pilotes, y appliquer la méthodologie de diagnostic territorial « bio », et proposer des plans d'actions partenariaux autour du développement des systèmes de production biologiques. Il s'agit ainsi de proposer des « tests grandeur nature ». Ces expérimentations permettront à moyen terme d'acquérir des références locales sur les déterminants de la réussite des projets de territoire, qui pourront être ainsi valorisées et adaptées dans d'autres territoires.

Les 12 sites pilotes



DECLINAISONS

- Amplifier les actions de développement de l'agriculture biologique sur ces territoires
- Inciter et améliorer l'engagement des acteurs territoriaux
- Tester de nouveaux leviers d'actions sur ces territoires pilotes

¹⁰⁷ Annexe 11





ANNEXES

Annexe 1

Présentation du réseau FNAB

Annexe 2

Expérience de la Communauté d'agglomération Seine et Eure (27)

Annexe 3

Programme Re-Sources

Annexe 4

Une des 14 diagnostics de territoires réalisés en Rhône Alpes

Annexe 5

Expérience des Plaines et Vallée de Niort (79)

Annexe 6

Expérience de Saint Aubin Sars Poteries (59)

Annexe 7

Installation d'un atelier de transformation de légumes bio | Ferme de la Haye, Flins - Les Mureaux (78), région lle de France

Annexe 8

Exemple de la Fromagerie Bio du Maine, à Entrammes (53) : dynamique de conversion, qualité de l'eau et développement économique

Annexe 9

Programme du voyage d'étude réalisé en Poitou-Charentes par l'Agriculture Biologique en Picardie en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Conseil Régional de Picardie : Contribution de l'agriculture biologique à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux

Annexe 10

Programme du voyage d'études organisé en Avesnois par l'Agriculture Biologique en Picardie : Comment initier des dynamiques de développement de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeu eau potable ?

Annexe 11

La démarche nationale multipartenariale d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage





La FNAB est un organisme professionnel à vocation syndicale créé en 1978 qui fédère les groupements régionaux d'agrobiologistes sur l'ensemble du territoire français. Au-delà de son objectif de défense et de représentation des agriculteurs biologiques, la FNAB promeut un développement cohérent, durable et solidaire du mode de production biologique français.



- L'animation et la coordination des activités du réseau des groupements d'agriculteurs biologiques français;
- Le développement agricole;
- La structuration des filières en appui à l'organisation des producteurs ;
- La création de savoirs, la formation et la professionnalisation de ses adhérents et des acteurs économiques et institutionnels concernés par la bio;
- La veille documentaire et réglementaire sur les sujets relatifs à la bio ;
- La représentation des agrobiologistes aux niveaux national et international.

Ses principaux secteurs d'intervention sont :

- La politique générale agricole (française, européenne et internationale);
- Le suivi de la règlementation biologique ;
- Les filières à circuits court et long;
- La recherche et la formation ;
- La lutte contre le faux bio.

La FNAB est un partenaire du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Ecologie. Elle travaille également avec d'autres ministères et institutions publiques, la Commission européenne, les organisations d'aval de la filière, les organisations professionnelles agricoles, les organisations européennes et mondiales de l'agriculture biologique (AsAFI, IFOAM, ENOFO). Elle est membre fondateur de l'ITAB et de l'Agence Bio et membre de conseils d'administration d'organismes spécialisés (INPACT, Terres de Liens, etc..).

La FNAB articule son action à travers les GAB (Groupements d'Agriculteurs biologiques – présents dans 78 départements) et les GRAB (Groupements régionaux d'Agriculteurs biologiques présents dans 24 régions) qui représentent plus de 8.000 producteurs bio. Les compétences et le maillage géographique de ce réseau en font une force de proposition et de coordination pour tout ce qui concerne l'agriculture biologique et son insertion dans les politiques agricoles et territoriales. Ce réseau assure – entre autres activités - les missions suivantes : coordination locale du développement de la bio, accompagnement des démarches de conversions et la gestion de projets, information et orientation des personnes intéressées par la bio, participation à l'Observatoire national de l'Agriculture biologique, missions d'appui technique, diagnostics, formation, expérimentations et études.





Les GAB - Groupements départementaux d'Agriculteurs Biologiques :

- Accompagnent les agriculteurs ayant un projet de conversion de leur exploitation, ou d'installation, en agriculture biologique via :
 - o L'appui à la définition du projet : aider les agriculteurs à clarifier leurs objectifs en termes de temps de travail, de rémunération, de lien au territoire et aux consommateurs, etc.



- L'aide à la décision sur la conversion : les choix proposés et leurs conséquences sur la réorientation du système de production : prévisionnels techniques (rotation, équipement...) et économiques ;
- o L'accompagnement de la mise en œuvre de la conversion.
- Organisent des formations pour les agriculteurs en bio ou en projet vers la bio ;
- Animent des groupes de producteurs bio ;
- Sensibilisent les agriculteurs conventionnels et leur environnement professionnel en lien notamment avec les lycées agricoles : portes ouvertes, événements, articles de presse, etc.;
- Certains GAB interviennent également en recherche-expérimentation, organisation des filières de commercialisation (dont la restauration collective bio), sur la représentation des intérêts des agriculteurs biologiques, etc.



Les GRAB - Groupement Régionaux d'Agriculteurs Biologiques :

Ils interviennent généralement en coordination de l'action des GAB, et réalisent l'interface avec la FNAB via:

- La coordination des actions de développement de la bio en région actions de sensibilisation et de communication, outils et réseaux (fermes de démonstration, pôles conversion bio, suivi des dispositifs d'aides et notamment des enveloppes dédiées à la conversion, mise au point d'outils et de formation pour les conseillers, etc.), relais avec les institutionnels et les financeurs ;
- L'organisation de filières de commercialisation : en circuits courts et circuits longs, via des organisations bio ou des entreprises conventionnelles ayant développé une activité en bio ;
- Le relais de l'ITAB en région de la recherche-expé en bio : définition des besoins en recherche-expé, diffusion des résultats, etc.

Toutes les coordonnées du réseau sur :

www.fnab.org

Pour tout autre renseignement: 01 43 38 38 69







Expérience de la Communauté d'agglomération Seine et Eure (27)

Le champ captant des Hauts Prés assure l'approvisionnement en eau potable des deux tiers de la population (40 000 habitants) de la communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE). Sur ce secteur, la CASE porte un projet global visant à préserver cette ressource stratégique avec, en parallèle, un objectif d'amélioration de la biodiversité et de la continuité écologique, de valorisation pédagogique, tout en maintenant une activité économique agricole en zone périurbaine. Les élus de la CASE ont souhaité mette en place une agriculture sous cahier des charges environnemental sur l'ensemble du périmètre de protection rapproché (PPR) de l'aire d'alimentation des forages des Haut Prés. Pour ce faire, la CASE a réalisé l'acquisition foncière des 110 hectares que représente ce PPR et entamé une réflexion autour de la conversion à l'agriculture biologique de ces parcelles et le développement d'une activité économique autour de circuits courts alimentaires. Ce projet s'inscrit dans la politique de développement durable de la CASE (Agenda 21, contrat d'agglomération).

Actions réalisées et premiers résultats

1. Etude des potentialités de la zone en termes de maraîchage biologique par le Groupement Régionale des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie

2. Acquisition des terrains localisés sur le PPR

- Terres propriétés de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Haute-Normandie qui avait porté le projet de la ville nouvelle du Val de Reuil
- Rachat des terres à l'EPF par la CASE, financé avec l'aide de l'AESN, du Conseil général de l'Eure et de fonds nationaux
- 20% des terres rachetées en 2009, une seconde tranche en 2010, le solde en 2011
- Terres louées auparavant en baux précaires à des céréaliers

3. Réorganisation parcellaire

- Réorganisation parcellaire des 110 ha pour constituer une zone maraîchère de bonne taille (30 hectares)
- Concertation avec les agriculteurs en place et redécoupage parcellaire
- Nouvelles conditions de location : baux environnementaux avec un cahier des charges incluant le passage à l'AB

3. Conversion de 70 ha en agriculture biologique

4 agriculteurs sur 6 ont décidé de rester et vont signer les nouveaux baux sur les 70 ha (27 ha en conversion depuis l'automne 2010, le reste au printemps 2012). Une exonération de la part communale de taxe foncière pour 5 ans a été également accordée sur ces terrains. Ces agriculteurs mènent une réflexion sur l'acquisition de matériel de désherbage mécanique, qui serait mis en commun au sein d'une CUMA (reprise d'une CUMA existante en cours).

4. Appel à projet pour le maraîchage

Au cours de l'hiver 2010-2011 un appel à projet pour le maraichage a été lancé via les réseaux agricoles locaux et nationaux. Des réunions de travail, animées par le GRAB HN et la CASE, ont été mises en place dans le but d'accompagner les candidats dans l'élaboration d'un projet collectif. Des partenaires de la profession agricole (JA Conseil-Chambre d'Agriculture de l'Eure, FD CUMA 27, CER France 27) sont intervenus au cours de ces séances. Le GRAB a rédigé un avant-projet pour la poursuite et la concrétisation du projet de zone de maraichage biologique. L'objectif est d'allier une production de légumes diversifiés à des légumes de plein champ pour favoriser une diversité de débouchés locaux (vente directe, AMAP, marchés locaux, points de livraison paniers, restauration hors domicile, magasins spécialisés...), et régionaux.





Un nouvel appel à projet, plus précis, sera relancé en novembre 2011. La viabilité économique des projets d'installation sera une condition indispensable à une installation dans le cadre du projet des Hauts Prés. L'ensemble des investissements matériels propres à l'activité économique agricole sera réalisé par les porteurs de projet, à titre individuel ou sous une forme juridique permettant une mutualisation (CUMA).

Facteurs de réussite

- Opportunité d'acquisition foncière
- Concertation Bonnes relations avec les agriculteurs en place
- Partenaires: AESN, CG27, FNADT, CRHN, GRAB HN
- Démarche globale et cohérente sur le secteur : concertation avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, golf, ARD, SNCF...)
- Un projet transversal qui s'inscrit dans la politique de développement durable de la CASE

Difficultés rencontrées

- Collectivité profane dans le monde agricole
- Multiplicité des acteurs de la filière
- Négociations longues
- Contraintes relatives aux périmètres de protection des forages

Les partenaires institutionnels et financiers

Agence de l'Eau Seine Normandie, Région, Département, Etat ont affiché clairement leur volonté de soutenir ce projet.

- CASE : acquisitions foncières, bâtiment, études, viabilisation de la zone de maraichage, animation et communication, recensement des débouchés, mise en relation des porteurs de projet avec les débouchés potentiels identifiés, acquisition et adaptation de locaux pouvant accueillir l'activité agricole par le biais d'une location.
- AESN : partenaire privilégié (acquisitions foncières, animation, prestations diverses...)
- Conseil Général, Conseil Régional

La profession agricole est partie prenante de la mise en œuvre du projet agricole

Construction du projet avec les candidats à l'installation, analyse des projets par le GRAB et la cellule d'accompagnement à l'installation de la Chambre d'Agriculture, réflexion sur les débouchés potentiels en lien avec Interbio Normandie, réflexion sur le montage des structures juridiques collectives par les porteurs de projet sous l'accompagnement de professionnels qualifiés (FD CUMA, CER France) ...

Perspectives à court terme

- Recensement des débouchés potentiels sur le territoire notamment par la réalisation une étude sur les cantines scolaires en vue de favoriser l'introduction de produits biologiques dans les menus à l'horizon 2013.
- Viabilisation de la zone de maraîchage (aménagements parcellaires, réseau d'irrigation, desserte électrique, bâtiment, etc.). La situation en zone verte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation exclut toute possibilité de construction de bâtiment. Une opportunité semble se dégager pour la CASE, celle d'acquérir une usine en vente au pied de la zone d'AB pour la création du pôle. La CASE vient de lancer une étude de faisabilité relative à la création d'un pôle de développement des filières biologiques au sein du site industriel. Cette étude visera à recenser les projets qui pourraient se greffer sur ce site, et définir l'articulation juridique entre les différents acteurs et le plan d'affaires pour la gestion ultérieure du site.
- Une cellule d'animation sera chargée du suivi de la mise en œuvre du projet : coordination, respect du règlement de la zone, lien entre les acteurs, soutien technique, etc.





Annexe 3 Programme Re-Sources

La démarche «Re-Sources : initiatives pour préserver la qualité de l'eau en Poitou-Charentes », née du constat d'une ressource naturelle dégradée et d'un usage de l'eau potable menacé, est une démarche multipartenariale qui fait appel à la concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés pour la protection de la qualité de l'eau.

Le contexte réglementaire relatif à la Directive européenne Eau Potable n° 98/83/CE, à la Directive Cadre européenne sur l'Eau n° 2000/60/CE et à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/06, oblige à la mise en place de programmes d'actions Re-Sources ambitieux afin de traiter des problématiques majeures que sont les nitrates et les pesticides présents dans les captages d'eau potable.

A l'échelle de chaque bassin d'alimentation de captage c'est une démarche volontaire, portée par une collectivité distributrice d'eau potable dont les fondements sont le rassemblement de tous les acteurs locaux et une animation de proximité capable d'impulser des changements forts et d'accompagner les acteurs locaux pour répondre à l'objectif du programme Reconquérir la qualité des ressources en eau destinées à l'eau potable en Poitou-Charentes.

Par ailleurs le programme Re-Sources participe aux actions communes et complémentaires conduites par l'Etat et la Région sur les thématiques de la réduction des pesticides (Plan Régional de Réduction des Pesticides) et le développement de l'agriculture biologique.

Pour répondre à cet enjeu global, il convient d'arrêter des objectifs liés aux problématiques de chaque territoire et de mener des actions adaptées. Les sources de pollutions visées sont multiples : pollutions agricoles, domestiques et industrielles. Cependant, du fait du caractère principalement rural des territoires Re-Sources, le monde agricole constitue un acteur majeur des programmes d'actions.

La reconquête de la qualité des ressources en eau pour fournir une eau potable de qualité, avec un minimum de traitement, aux habitants actuels et aux générations futures nécessite d'asseoir les programmes d'actions dans une perspective de long terme.

C'est pourquoi, la démarche Re-Sources veut promouvoir prioritairement, au-delà des améliorations de pratiques, des systèmes de productions pour lesquels les risques d'entraı̂nement des polluants sont abaissés et ce, d'autant plus fortement que les sols sont plus sensibles au lessivage ou à l'érosion.



















réglementaire

Une des 14 diagnostics de territoires réalisés en Rhône Alpes

Synthèse : Potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la Drôme des Collines Critéres Appréciation* Descriptif Diversité des productions du territoire et diversification des exploitations (polyculture majoritaire, céréales, élevage) et contexte pédo-climatique favorables à l'AB. Des difficultés techniques plus grandes en arboriculture et des replantations souvent nécessaires pour les cultures pérennes (arrachages), nécessitant un passage à l'AB plus progressif Un manque général de transfert d'informations entre producteurs bios et non bios sur le territoire, Part des exploitations bios plus Potentiel de faible sur le territoire que dans le reste du département. Une dynamique d'installations tournée vers les circuits courts et/ou l'AB. production Mais un potentiel de sensibilisation intéressant : un pool d'agriculteurs bios reconnus (bons résultats techniques et économiques). Parrainage agriculteurs bios/non bios prévu. Encadrement technique (CA26, Agribio Drôme) et enseignement tournés vers l'AB. Des agriculteurs bien sensibilisés aux techniques alternatives sur le secteur et aux relations agriculture/environnement (projets de MAE et PVE en cours). Une demande croissante sur le territoire et à proximité de Valence (voire Lyon). Population à pouvoir d'achat moyen. Potentiel de consommation Des projets en restauration collective : des collectivités très demandeuses de produits bios et locaux. Volonté forte du CG26 Des circuits courts valorisant les produits locaux (voire bio) sur le territoire, n'incitant pas à la conversion bio (bonne valorisation actuelle) mais potentiel intéressant d'accueil de produits bios (notamment fruits et légumes et viande aujourd'hui). Nombreux opérateurs en filières longues sur le territoire pouvant collecter ou transformer le bio du territoire, mais pas de Potentiel de dynamiques collectives, sauf en céréales bios consommées en partie sur le territoire (CDC, Moulins Barnier...). commercialisation Encore peu d'approvisionnement local par les transformateurs, et des filières intermédiaires de proximité encore peu développées (RHD, épicerie...). A améliorer. Diversité des productions et des tailles d'exploitations : atout pour répondre à divers marchés (filières courtes et longues...). Présence du Syndicat mixte de la Drôme des Collines (CDPRA sera reconduit en 2012) qui a une action forte de développement du bio, sur lequel s'appuient les autres collectivités (pas de compétences agricoles). CA26 : très présente techniquement sur le bio. Favorise un passage progressif et volontaire à l'AB. Programme d'action de la CA26 tourné aujourd'hui vers les zones de captage. Animation se renforce. Contexte politique local CG26 très impliqué dans le développement du bio. Image forte du département. Collectivités et syndicats des eaux impliqués pour la préservation des ressources en eau, mais sentiment de peu de marge de progrès (AB déjà bien développée sur certains captages). Pression foncière +ou- forte selon les secteurs, Positionnement du Pays de Romans pour l'installation d'agriculteurs, ScoT en projet. Pression 7 captages prioritaires Sdage ou Grenelle, zone vulnérable → Une pression réglementaire forte qui entraîne une prise en main

des collectivtés, où le développement de l'AB est envisagé

Appréciation - : facteur pouvant freiner le développement de l'agriculture biologique
 Appréciation + : facteur positif pour le développement de l'agriculture biologique





Points 3 : Avantages, inconvénients, opportunités et menaces discutés en réunion (paper board) pour le développement de l'agriculture biologique sur la Drôme des Collines

AVANTAGES

- Forte volonté politique (syndicat mixte, CG). Le CDPRA: un outil de financement et de coordination et de fédération des acteurs autour de projets collectifs. Un travail entre collectivités et producteurs.
- Un potentiel de transfert de connaissances, de sensibilisation à l'AB et de conversions à l'AB :
- Des productions diversifiées et une diversification des exploitations (polycultureélevage)
- Un pool d'agriculteurs bios référents sur le territoire (techniquement et économiquement).
 Un parrainage est prévu
- Une dynamique d'installations en agriculture importante en circuits courts ou bio (35% des projets)
- La présence de centres de formation sensibilisés à l'AB (enseignement et fermes bios, ex du lycée du Valentin)
- Des agriculteurs bien sensibilisés aux techniques alternatives sur le secteur
- Une forte demande en produits bio sur le secteur ou à proximité (Tain, Valence)
 Le potentiel de collecte et de commercialisation par les coopératives présentes sur le territoire
- La présence de captages prioritaires, qui mobilisent les collectivités sur la relation eau/agriculture. Développement des animations.

INCONVENIENTS

- Une part importante des productions sont des cultures pérennes (arbo, viti): une replantation souvent nécessaire
- Filière arboricole spécialisée (cerise, abricots) avec des impasses techniques en bio.
- 3) Pas de collecte de lait bio sur le territoire
- Age des agriculteurs particulièrement avancé sur le territoire (implication dans une conversion ?)

OPPORTUNITES

- L'image positive que véhicule le département de la Drôme avec un nombre important de producteurs bios.
- Des agriculteurs âgés : possibilité de reprise des exploitations
- Une marge de progrès importante car encore peu d'agriculteurs bios

LIMITES

- 1) Incertitude des rendements et revenus en bio
- 2) Surcoût en bio lié à la charge de travail
- Manque de coordination des transformateurs et des producteurs dans la pérennisation et la valorisation des filières bios
- Accès au foncier dans certains secteurs en voie d'urbanisation
- 5) Peu de généralisation de l'enseignement AB dans les lycées agricoles





Expérience des Plaines et Vallée de Niort (79)

Les Syndicats d'eau potable (SMEPDEP et SEV) sont engagés depuis 2007 dans le dispositif régional de reconquête de la qualité des eaux brutes Re-Sources, pour la protection de 7 captages, produisant plus de 8 millions de m³ par an pour alimenter plus de 100 000 habitants. Re-Sources, s'attache, à partir des diagnostics des BAC, à mettre en place un panel d'actions (essentiellement agricoles) et une animation territoriale dynamique, le tout cadré par deux contrats quinquennaux cosignés par les financeurs du programme (planification sur 5 ans des financements et objectifs associés). On compte notamment parmi ces actions :

- des diagnostics individuels complets d'exploitations agricoles, assortis de propositions d'amélioration, et leur suivi ;
- la recherche de partenariats avec les Organismes Professionnels Agricoles (OPA);
- la mise en place d'actions collectives (démonstrations techniques, etc).

Depuis 2009, un programme spécifique eau et bio et un projet MAET co-animé avec le CNRS sont développés sur ce territoire dans le cadre du programme Re-Sources. La SAU en agriculture biologique progressant de 1 à 7% en 3 ans.

Sur ce territoire, le CNRS a mis en place un programme de préservation de l'outarde canepetière depuis le début des années 2000. Après la limite critique survenue en 2003 où il ne restait seulement que 6 mâles sur la zone d'étude du CNRS, les effectifs sont depuis en constante augmentation. Ce qui traduit des efforts et des mesures adaptées à la préservation de l'espèce visée et de l'intégralité de son réseau trophique.



Outardes

Descriptifs des actions réalisées

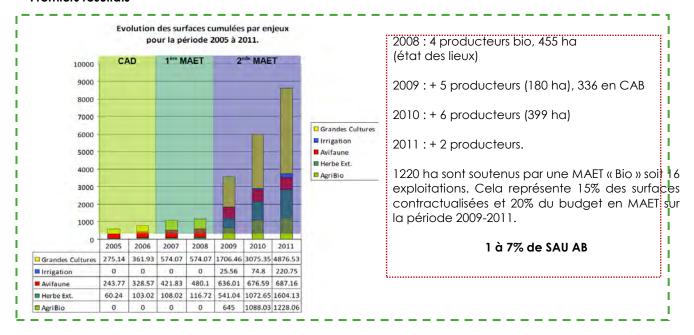
- 1. Intégration de la démarche RE-Sources en 2007
- 2. Mise en œuvre d'un plan d'action AB dans le cadre de la démarche Re-Sources (cf. zoom sur le programme) en partenariat avec Agrobio Poitou-Charentes
- ✓ Etude de faisabilité du développement de l'AB sur ce territoire
- -état des lieux, analyse territoriale,
- -acquisitions de données technico-économiques de l'AB sur les productions dominantes des territoires,
- -analyses des débouchés potentiels.
- ✓ Information/visites de transfert de pratiques :
- -visites techniques thématiques et démonstration de pratiques utilisées en AB
- -réseau de fermes de démonstration sur les bassins
- Réalisation de diagnostics de conversion et simulations technicoéconomiques chez les agriculteurs, Dialecte
- Groupes d'échanges entre agriculteurs des territoires
- ✓ Incitation financière : des MAET revalorisés







Premiers résultats



Leviers / conditions de la réussite du projet

- Des prix de vente en bio plus favorables (en 2010 notamment)
- Des collecteurs présents
 - Des MAET incitatives. Le projet MAET co-animé avec le CNRS depuis 2009 s'inscrit pleinement dans le programme Re-Sources. L'enjeu biodiversité fournit une incitation supplémentaire à la mise en œuvre d'un accompagnement territorialisé destiné aux agriculteurs. L'accompagnement et les aides massives engagés depuis trois ans donnent des résultats déjà significatifs, au vu des délais rencontrés habituellement par les mesures d'appui individuel à l'évolution des pratiques des agriculteurs.

Pour ce faire, le SMEPDEP a recours aux Mesures Agricoles Environnementales Territorialisées (MAET), financées par l'Europe, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la région Poitou-Charentes. Deux zones éligibles ont été définies : le périmètre Natura 2000 et le périmètre des Aires d'Alimentation de Captage.

Un contrat sur 5 ans entre l'Etat et les agriculteurs permet de proposer à tous les agriculteurs de la zone (soit 45 000 hectares) des aides déclinées selon les mesures prises par les producteurs :

- limitation des intrants azotés (soit une aide de 137 euros/ha),
- limitation des herbicides + limitation des intrants azotés (aide de 221€euros/ha),
- conversion bio (soit une aide de 337 euros /ha),
- remise en herbe, etc.

L'objectif de ces aides, qui ont mobilisé 2,5, puis 3,5 et enfin 3,2 millions d'euros pendant trois années consécutives, est d'offrir une alternative fortement incitative aux agriculteurs, et d'éviter que le niveau de ces aides ne soit concurrencé par celui des aides à l'agriculture conventionnelle. La mobilisation a d'autant mieux fonctionné que la seconde année de la démarche, le cours du blé était à 110€euros la tonne: un cours excessivement bas pénalisant le revenu des producteurs, et qui les a motivé à s'engager dans une démarche bouleversant leur modèle économique. Cependant, le cours est par définition, et mondialisation oblige, fluctuant. Aujourd'hui, il faut retourner chercher les agriculteurs qui sont de nouveau attirés par le cours élevé du blé, et par conséquent moins enclins a diminuer les intrants.







agriculteurs Accompagnement des dynamique territoriale. Au-delà des aides, gérées par définies le territoire. et c'est l'accompagnement des exploitants, leur mise en réseau, l'encadrement de groupes de réflexion et de travail qui emportent la mise et fidélisent les agriculteurs. Le SMEPDEP propose, entre autres, un accompagnement autour des céréales bio, qui présente la particularité d'être une culture très technique.



- Des relais de terrain efficaces : la présence sur le territoire des trois structures (SEV, SMEPDEP, CNRS) a eu des effets positifs durant ces trois années.

L'animation et la communication autour du projet multi-enjeux jouent un rôle essentiel. Malgré la relative complexité du projet (différents enjeux), l'ensemble des acteurs se l'approprie. En effet, cette présence accrue, permet de sensibiliser davantage d'exploitations et les deux enjeux s'en trouvent bonifiés dans le sens ou, chaque animateur présente le projet dans sa globalité, échangeant par la suite les informations nécessaires à chaque organisme pour intervenir ou non autour de la problématique qui le concerne. - Des producteurs bio présents et référents. Une synergie se créer lorsqu'un groupe d'agriculteurs, voisins ou collaborateurs, échange et réfléchit en commun à leur évolution de système, aux nouvelles techniques à mettre en place.

Partenaires (volet AB)

Le projet est porté par Agrobio, le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques, fait l'objet d'une convention régionale Agence de l'Eau / Conseil Régional pour financer ses actions bio sur le territoire.

Partenaires (volet agricole dont AB)

- SMEPDEP de la Vallée de la Courance
- SEV
- CNRS
- Agrobio Poitou-Charentes
- Biosèvres
- GAB 17

- Chambres d'agriculture (régionale et départementale)
- Animateurs de bassin
- Partenaires du programme régional Re-Sources





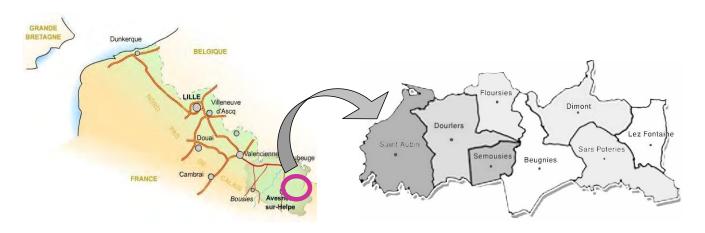
La dynamique territoriale au cœur de la réussite du développement de l'agriculture biologique dans le territoire | Expérience de Saint Aubin Sars Poteries (59)

En 2006, **l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Saint Aubin Sars Poteries**, au cœur de la petite région agricole nommée Avesnois, est choisie pour être le territoire pilote de la première **Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) du bassin Artois-Picardie**. Cette ressource en eau présentait des dépassements ponctuels des normes de potabilité concernant les **nitrates** et les **produits phytosanitaires**.

Début 2005, le **Pays Sambre Avesnois** avait inscrit dans sa Charte le souhait de "développer des solutions agronomiques issues de l'agriculture biologique pour protéger la ressource en eau souterraine". Et la même année, la **Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) validait cette orientation.

C'est donc naturellement que l'agriculture biologique est apparue comme une solution importante à développer dans le cadre de l'ORQUE.

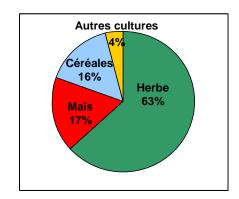
Territoire pilote : Aire d'Alimentation de Captage de Saint Aubin Sars Poteries



L'AAC de Saint Aubin Sars Poteries se compose de 8 Situation de l'Avesnois dans la région Nord-Pas de Calais.

communes du département du Nord : Saint Aubin, Dourlers, Floursies, Semousies, Beugnies, Dimont, Sars Poteries, et Lez Fontaine. Dans ces 8 communes, 60 fermes exploitent 4000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU), sur 4600 ha au total. Il s'agit d'un bassin laitier (2/3 des exploitations sont laitières), herbager.

Assolement des 60 fermes exploitant des terres dans l'AAC de Saint Aubin Sars Poteries



ORQUE

L'objectif de ces opérations, initiées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et mises en œuvre en partenariat avec les collectivités locales, a pour but de **réduire l'ensemble des pollutions autour des captages en eau potable prioritaires.**

Un point fort de ces opérations est d'impliquer tous les acteurs du territoire ayant des pratiques potentiellement polluantes pour l'eau: habitants, agriculteurs, entreprises, industries, gestionnaires de voirie et d'espaces verts, jardiniers, artisans, commerçants... Ceci permet de fédérer tous les acteurs autour d'un objectif commun: l'amélioration de la qualité de l'eau, en évitant de stigmatiser une catégorie socioprofessionnelle. Tous concernés les divers acteurs sont plus enclins à s'investir, ils savent qu'ils ne sont pas les seuls à faire des efforts.





La dynamique partenariale

Noréade (régie SIDEN-SIAN), le syndicat intercommunal de distribution d'eaux et maître d'ouvrage de l'ORQUE, avait choisi de constituer un comité de pilotage dédié à la réduction des contaminations liées aux produits phytosanitaires et aux nitrates (hors assainissement).

Ce comité de pilotage regroupait les acteurs dont les compétences étaient nécessaires et complémentaires pour atteindre l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau :

- ✓ les partenaires stratégiques et financiers (Agence de l'Eau, et Région),
- √ les acteurs du territoire (Pays Sambre Avesnois et Parc Naturel Régional de l'Avesnois),
- ✓ les acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture, GABNOR, association de développement agricole locale ADARTH),
- ✓ et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour l'accompagnement des collectivités et des gestionnaires de voiries.

Pendant près d'un an, le comité de pilotage s'est réuni pour **élaborer et valider collectivement la démarche d'accompagnement globale**, c'est-à-dire en considérant la communication à destination des différents acteurs (élus, grand public, agriculteurs...) tout au long du projet, les évènements de sensibilisation collectifs, les démarches d'accompagnement individuel, les méthodologies propres aux diagnostics...etc.

Cette démarche collective menée avec une **méthode construite et adaptée**, et un discours **homogène et cohérent des différents partenaires techniques**, **et aussi des représentants politiques**, ont engendré **dynamisme** et **crédibilité** sur le terrain, ce qui a garanti le bon fonctionnement de la démarche et à favoriser **l'adhésion des acteurs** du territoire à celle-ci.

Accompagnement agricole

Le GABNOR et la Chambre d'Agriculture proposaient des diagnostics aux agriculteurs volontaires, respectivement Performance et Protection de l'Eau et Phytos Nitrates. Ces diagnostics ont pour but d'évaluer l'impact des pratiques des producteurs sur la qualité de l'eau et de leur proposer des recommandations concrètes pour améliorer leurs pratiques. Les producteurs peuvent choisir l'un ou l'autre ou les deux diagnostics. Chaque diagnostic a ses spécificités : celui de la Chambre d'Agriculture permet d'évaluer et de conseiller sur les améliorations concernant les pollutions ponctuelles ; celui du GABNOR permet d'évaluer les conséquences techniques, économiques, et environnementales d'un projet de conversion à l'agriculture biologique dans une ferme.

Un autre avantage de ce projet est que la phase diagnostic (démarche individuelle avec les deux diagnostics agricoles) et la phase actions (visites, formations, propositions concrètes d'améliorations des pratiques des agriculteurs) ont été mises en œuvre de façon parallèle, rendant les choses beaucoup plus concrètes pour les agriculteurs. Les Mesures Agro-environnementales (MAET) ont d'ailleurs été proposées très vite dans cet esprit.

Accompagnement spécifique biologique

Le GABNOR a proposé un **accompagnement collectif** aux agriculteurs de Saint Aubin Sars Poteries afin de démontrer la faisabilité de la bio, de former sur les pratiques mises en œuvre par les agriculteurs biologiques, et d'informer, en partenariat avec les opérateurs économiques, sur les débouchés existants dans le territoire ; et un **accompagnement individuel** par la réalisation du diagnostic *Performance et Protection de l'Eau*, le suivi technique, ou l'appui au montage de dossiers d'aides.





Le diagnostic Performance et Protection de l'Eau a été conçu spécifiquement afin de : évaluer l'impact des pratiques des producteurs sur la qualité de l'eau, définir des objectifs d'amélioration aux regards des exigences de revenus, de qualité de vie...etc des producteurs, simuler les impacts du projet de conversion retenu sur les résultats technico-économiques et sur la qualité de l'eau, accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques.

Les étapes du diagnostic Performance et Protection de l'Eau du GABNOR.

Le diagnostic "Performance et Protection de l'Eau"

Conçu par le GABNOR, il s'agit d'un outil d'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche de protection de l'eau, en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs bio.

- Réalisation d'un premier diagnostic pour évaluer les pratiques actuelles au regard de la protection de l'eau et identifier les objectifs de
- Définition d'un projet d'amé lloration pour mieux protéger l'eau tout en répondant aux objectifs de l'agriculteur en terme de revenus, qualité de vie...
 - Simulation des impacts du projet d'évolution retenu sur les résultats technicoéconomiques et sur la qualité de l'eau.
 - 4 . Conseil pour aider l'agriculteur à

Des résultats prometteurs

Fin 2008, après une année d'actions le GABNOR a accompagné environ 20% des agriculteurs de l'AAC de Saint Aubin Sars Poteries, dont trois producteurs envisageaient une conversion. Cette opération a eu un rayonnement immédiat car dix producteurs hors de l'AAC nous ont aussi souhaité un diagnostic. Aujourd'hui, il y a 5 agriculteurs biologiques en plus dans l'AAC de Saint Aubin Sars Poteries, ils sont au total 6, et exploitent un peu plus de 6% de la SAU. Les objectifs du grenelle de 6% de SAU bio en 2012 sont atteints grâce à quatre années d'actions dans ce territoire.

1° année d'actions 2007-2008	2° année d'actions 2008-2009	3° année d'actions 2009-2010	4° année d'actions 2010-2011
 11 des 60 fermes accompagnées (17%) 820ha diagnostiqués (20%) 3 certifications probables en 2009-2010 	3 nouveaux diagnostics 200 ha dont 50 ha dans l'AAC 2 certifications effectives : 82,5 ha bio et 442 000 L de lait bio en plus	3 certifications effectives : 82 ha bio et 972 000 L de lait bio en plus	1 certification effective : 32 ha bio en plus
Une ferme bio et 1% de	3 fermes bio et 3 % de	6 fermes bio et 5% de	6 fermes bio et 6 % de
SAU bio	SAU bio	SAU bio	SAU bio

Résultats obtenus dans l'AAC de Saint Aubin Sars Poteries.





Démultiplication des territoires d'actions de protection de l'eau par l'agriculture biologique

Les résultats prometteurs obtenus ont conduit la Région et l'Agence de l'Eau a réaffirmé leur soutien au GABNOR afin de **poursuivre en 2008 une mission d'animation régionale**, avec l'objectif de favoriser de nouvelles opérations de protection de la ressource en eau par l'agriculture biologique en Nord-Pas de Calais. **Trois territoires d'actions, dont l'Avesnois**, ont été choisis en fonction de leur enjeu pour la protection de l'eau et de leurs potentialités de développement de l'agriculture biologique.

Cela nous a permis d'amplifier nos moyens d'accompagnement et d'animation dans nos territoires d'actions, notamment l'Avesnois. Dorénavant un conseiller spécialisé en productions animales se consacre à l'accompagnement vers la bio des producteurs de ce territoire. Il comporte environ 1500 fermes, principalement laitières, sur environ 140 000 ha de SAU.

En 3 années d'actions, d'octobre 2008 à septembre 2011, les résultats obtenus pour l'Avesnois sont les suivants :

- **115 diagnostics** de conversion ont été réalisés
- + 38 certifications effectives, soient **37 nouvelles fermes bio (+119% de fermes bio)**
- + 2925 ha bio (+136% de SAU bio)
- + 8 millions de L de lait

Il faut noter qu'entre 2002 et 2007, la moyenne des conversions de la région était de 3 par an.

Le PNR Avesnois à l'occasion de la révision de sa charte de Parc pour la période 2012-2022, a adopté des objectifs ambitieux de développement de l'agriculture biologique : 30% de SAU bio en 2022 et 90% sur les captages. Le SAGE Sambre a adopté les mêmes objectifs pour son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Pour atteindre cet objectif ambitieux le PNR Avesnois a constitué une **gouvernance dédiée au développement de l'agriculture biologique en 2011** : un comité technique (co-construction du projet) et un comité de pilotage (co-décision sur le projet).

La première étape est actuellement en cours dans le cadre de ce projet. Il s'agit de la réalisation d'un diagnostic territorial des opportunités de développement de l'agriculture biologique, sur la base de la grille d'analyse territoriale élaborée par le Comité de Pilotage national Eau et Bio animé par la FNAB.

Pour comprendre tous les ingrédients de la réussite de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Saint Aubin Sars Poteries, le GABNOR a publié un document téléchargeable sur son site www.gabnor.org:

Vers des démarches préventives grâce à l'agriculture biologique. Qualité de l'eau la preuve par la bio!





Annexe 7 Installation d'un atelier de transformation de légumes bio | Ferme de la Haye, Flins - Les Mureaux (78), région lle de France

Territoire concerné, impact	Ce projet structurant présente un réel intérêt pour les zones à enjeux eau puisqu'il se situe sur un territoire spécialement intéressant pour l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), celui des boucles et vallée de la Seine, sur lequel des installations en agriculture biologique ont été aidées depuis le début par le GAB IdF et l'AESN, mais aussi la Région lle de France et l'Agence des Espaces Verts. De plus, la mise en place de cet atelier de transformation de légumes est essentielle pour une dynamique collective de tous les agriculteurs biologiques qui veulent se positionner sur la restauration collective. Cette expérience qui sera suivie par le GAB IdF pourra servir de test pour dupliquer l'outil.		
Superficie nb d'agriculteurs potentiels	10 ha de légumes de plein champs biologiques soit 100 ha avec les rotations ;7 producteurs directs plus les 21 membres de Fermes Bio d'IdF.		
Contexte	La demande en produits bio régionaux est très forte en lle de France, alors que l'offre reste faible. En légumes, cette offre est d'autant plus faible que l'on ne dispose pas d'outils de transformation dans la région. En effet, une partie de la consommation de légumes, seulement, est consommée brute; le reste étant acheté prêt-à-emploi ou à consommer (sous-vide, apertisé, surgelé) Notamment, les cuisines centrales de restauration collective, servant un grand nombre de convives, utilisent essentiellement des légumes transformés ou de première préparation (lavés, éboutés).		
Historique	Fin 2010: La DRIAAF attribue un financement pour une étude de faisabilité d'un atelier de transformation de légumes bio à Flins Avril 2011: Création de Fermes Bio d'Ile de France par le GAB et une vingtaine de producteurs: Organisation Economique de Producteurs Bio en IdF, pour la commercialisation des produits bio vers la Restauration Collective et les marchés		
	de gros. Sept.2011: Création de la CUMA Bio Val de Seine, regroupant 4 producteurs bio (dont X.Dupuis) et Fermes Bio d'IdF, qui sera en charge du fonctionnement de l'atelier. La CUMA sollicite l'Agence de l'Eau (AESN) pour financer une partie du matériel de la légumerie. Déc. 2011: Mise en place des modules, base de l'atelier. Premiers tests.		
	Janvier 2012 : premières ventes en restauration collective.		
Lieu d'accueil et porteur du projet	Xavier Dupuis, nouveau producteur bio de l'ouest francilien, installé sur 120 ha à Flins-Les Mureaux, a mis en place en 2011 une production de carottes sur 2ha, et met à disposition une partie de son nouvel hangar pour recevoir le futur atelier de transformation de légumes qui devrait commencer à fonctionner début 2012.		
Description de l'atelier	Atelier de légumes 4ème gamme: 1ère préparation de légumes frais (épluchage, lavage, ébouttage, conditionnement). Capacité max/an: 200T. Conditionnement de légumes bruts: triage, calibrage, brossage, conditionnement.		





Montant de l'investissement	Total investissement : 194 457€
	- financement individuel de X. Dupuis sur une partie des investissements (subventions accordées Primheur-Leadern Prévair, et fonds propres);
	- financement par la CUMA (dont 50% subvention AESN, 50% apports CUMA).
Fonctionnement	Chaque agriculteur adhérent à la CUMA Bio Val de Seine apporte ses matières premières pour transformation à la légumerie.
	Fermes Bio d'Ile de France achète les produits finis conditionnés aux adhérents (et non à la CUMA), se charge de leur transport et de la commercialisation.
	Par ailleurs, FBIdF achète des produits bruts à des agriculteurs membres de l'association mais non adhérents de la CUMA, pour transformation à la légumerie. FBIdF étant adhérent à la CUMA au titre d'associé coopérateur, la facturation est la même que pour les agriculteurs adhérents. L'atelier est géré par la CUMA, dont le président est Xavier Dupuis.
	La CUMA investit dans les modules, une chambre froide, une ligne de conditionnement (lavage, triage, calibrage) et du petit matériel.
	X.Dupuis investit dans les équipements épluchage, parrage, ébouttage, lavage, conditionneuse, ainsi qu'une chambre froide matières premières.
	La CUMA loue à Xavier Dupuis la partie du hangar où seront implantés les modules (avec les équipements).
Produits transformés	Choux rouge: 100 km de Flins (Thierry, FBIdF) Choux blanc et vert: 20 km de Flins (Crochot, FBIdF) Betterave: 50km de Flins (Evain, FBIdF) PdT: 20 km de Flins dans le 95 (Ranke) Carotte: dans un rayon de 2km (Dupuis)
Partenaires associés	Conseil Régional lle de France, Agence de l'Eau Seine Normandie, DRIAAF, GAB Idf, Vivrao (société privée de conseils dans l'introduction de produits bio en restauration collective), Fédération Régionale des CUMA de Seine et Marne et de l'ouest parisien, Isomir (Industrialisation Solidaire en Milieu Rural) Le projet a également bénéficié d'un soutien du FEADER via le projet Leader Seine aval.





Exemple de la Fromagerie Bio du Maine, à Entrammes (53) : dynamique de conversion, qualité de l'eau et développement économique

Une coopérative fromagère mise en place par 30 producteurs en 2010 en Mayenne a permis de créer une filière locale de valorisation du lait. Ce projet territorial assure la pérennisation des exploitations d'élevage biologique (dont certains à proximité de captages d'eau potable) et a initié 16 conversions à l'agriculture biologique localement.

Trente producteurs engagés en agriculture biologique, qui faisaient partis d'un GIE de collecte depuis 1994, se sont lancés en 2010 (après 5 ans de réflexion) dans la mise en place d'une coopérative fromagère et la création d'une nouvelle recette (l'Entrammes, inspirée du Port Salut).

Quatre salariés travaillaient déjà pour le GIE de collecte, et aujourd'hui ce sont 11 emplois qui se trouvent répartis entre la collecte (10 millions de litres) et la transformation (300 000 litres en 2011, avec l'objectif de 1,5 millions les prochaines années).

Sur un investissement total de 1,7 millions, ils ont eu un quart des subventions de la région et du département. Constat intéressant, suite à cet outil et à la structuration de la filière laitière locale, ils sont rapidement passés de 30 à 48 producteurs, dont 16 en conversion (2011-2012). Cette démarche a donc favorisé les conversions, les producteurs étant rassurés par la création d'un débouché et la maîtrise de la valorisation de leur production. De plus, certains éleveurs se trouvent à proximité d'aires d'alimentation de captage d'eau potable, d'où l'importance pour la préservation de l'eau de travailler sur les filières, un des leviers forts pour l'initiation des conversions.





Programme du voyage d'étude (7-9 septembre 2010) : Contribution de l'agriculture biologique à la préservation et à la reconquête de la qualité des eaux réalisé par l'Agriculture Biologique en Picardie en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Conseil Régional de Picardie.

Mercredi 8 septembre : La Rochelle - Sablonceaux - Royan - La Rochelle

Accueil à la ferme de Benoît BITEAU (Vice-président au Conseil régional Poitou-Charentes en charge de la commission ruralité-agriculture-pêche-cultures marines)

- Politique de protection de la ressource en eau, développement local agricole, appui au développement de l'agriculture biologique
- Echanges autour des pratiques agrobiologiques et de la gestion du territoire. Visite de l'exploitation SCEA du Val de Seudre Identi'Terre à Sablonceaux (en agriculture biologique et pratique de l'agroforesterie, polyculture-élevage, céréales, races locales)
- Interactions agriculture qualité de l'eau zone humide ostréiculture biodiversité conflit d'usage sur le bassin de la Seudre (visite du marais de la Seudre, Espace Naturel Sensible)

Communauté d'agglomération Royan-Atlantique

- Retour d'expérience de la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique (CARA) vis-à-vis de l'approvisionnement de produits biologiques et/ou locaux (historique, fonctionnement, leviers, freins, perspectives). Yves PEROCHAIN (Vice-président chargé de l'agriculture à la CARA), Gabriel BELMONTE (Responsable du Service Développement Agricole et ruralité à la CARA)
- Présentation du projet de coopération inter-territorial (programme Leader) d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux (Historique, freins, leviers, méthodologie, perspectives). Claude CHAMPAGNE (Président du Syndicat Mixte et du GAL du Pays Rochefortais), Pierre FEYDEAU (Adjoint au maire de la ville de Rochefort, membre du GAL), Dominique DUPUIS (Agent de développement au Syndicat Mixte et animatrice du GAL), Gabriel BELMONTE
- Introduction des produits biologiques locaux dans la restauration scolaire de la ville de La Couronne (16) et en maisons de retraites, portages à domicile. Historique-perspectives (Agenda 21, amont-aval marché public, relation collectivité-producteurs, réduction des protéines animales compensées par les protéines végétales, actions dirigées sur la qualité de l'eau). Jacky BONNET (adjoint au Maire) et le gestionnaire de la cuisine centrale de La Couronne





Jeudi 9 septembre : La Rochelle – Anais – Niort

Captage de Fraise à Anais (17)

- Soutien de la ville de La Rochelle à l'agriculture biologique (acquisition, circuits courts, RHD, etc.). Présentation de l'historique et du contexte de l'approvisionnement en eau potable de la ville de La Rochelle (besoins, ressources, qualité de l'eau). Politique mise en œuvre pour restaurer la qualité de l'eau. Alain BUCHERIE (adjoint au maire de la ville de La Rochelle), Philippe BAILLY (céréalier et maraîcher biologique exploitant sur le captage de Fraise)
- Visite du captage de Fraise et des aménagements réalisés par la ville de La Rochelle

Conseil Général des Deux Sèvres (79) ou SMEPDEP

- Politique du Conseil Général 79 vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau potable et du développement agricole. Sébastien DUGLEUX et Jean-Claude MAZIN (Vice-présidents du Conseil général, en charge de la commission Agriculture Tourisme Environnement)
- Introduction des produits biologiques dans la restauration collective de la ville de Niort (Historique, freins, leviers, perspectives) et politique de préservation de la qualité de l'eau (bassin d'alimentation du Vivier). Frank MICHEL (adjoint au maire de la ville de Niort)
- Présentation du Programme Re-Sources visant à reconquérir et protéger durablement la qualité des ressources naturelles pour l'alimentation en eau potable en Poitou-Charentes. Cette démarche associe l'ensemble des acteurs des bassins d'alimentation de captage les plus dégradés par les activités humaines, majoritairement par les pollutions diffuses agricoles. Céline THIEBAUT (Cellule de coordination Re-Sources)
- Présentation du volet « bio » du programme Re-Sources (historique, actions menées, méthodologie, bilan, perspectives). Babette BERNIER (Biosèvres 79)
- Dynamique de conversion à l'agriculture biologique, reconquête de la qualité des eaux brutes (programme Re-Sources) et préservation de la biodiversité sur le bassin d'alimentation de la Courance (79). Jacques MORISSET et Olivier CAILLE, président et animateur du SMEPDEP de la Vallée de La Courance, Thierry COYAULT, céréalier en conversion sur l'AAC, Mathieu LIAIGRE, animateur au CNRS de Chizé





Programme du voyage d'études en Avesnois (organisé par l'Agriculture Biologique en Picardie) : Comment initier des dynamiques de développement de l'agriculture biologique sur les territoires à enjeu eau potable ? Lundi 10 octobre 2011

L'Agriculture Biologique en Picardie (ABP) a le plaisir de vous inviter à un voyage d'étude organisé le lundi 10 octobre 2011 en Avesnois (59) afin de découvrir une expérience territoriale de reconquête de la qualité de l'eau notamment par le développement de l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique est un outil efficace et économe pour protéger la ressource en eau. Aujourd'hui, **de nombreux leviers existent** (foncier, biodiversité, relocalisation des filières, circuit de proximité, restauration collective, incitation financière, dynamique partenariale, accompagnement des acteurs agricoles) pour développer ce mode de production sur les territoires.

Le contexte agricole en Nord-Pas-De-Calais est proche de celui de la Picardie. La première Opération de Reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) initiée sur le bassin Artois Picardie, sur les champs captants de Saint Aubin Sars Poteries, a été l'occasion de mettre en œuvre une véritable dynamique partenariale pour l'amélioration des pratiques agricoles. Aujourd'hui, la SAU bio est de 5,5%, les collectivités se sont toutes engagées dans une démarche de gestion différenciée de leurs espaces verts et les gestionnaires de voiries ont eux aussi appliqué la méthode!

Le travail partenarial mis en place sur les champs captants de Saint-Aubin Sars-Poteries a ainsi permis de crédibiliser la démarche de protection de l'eau à l'échelle des 8 communes en réunissant au sein d'un même comité de pilotage les acteurs de l'eau (Noréade, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie) les acteurs de territoire (Parc Naturel Régional de l'Avesnois, Pays, Région) et les acteurs agricoles (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais, Chambre d'agriculture du Nord et Fédération Régional de Défense contre les Organismes Nuisibles). Ce « projet pilote » sur les champs captants de Saint-Aubin Sars-Poteries a ainsi permis d'affermir une méthodologie et une gouvernance dans le but d'aboutir à une méthode éprouvée et enrichie par la diversité des situations locales.

Le travail partenarial constructif des acteurs du comité technique a permis de légitimer la démarche auprès des acteurs du territoire et d'élaborer un projet partagé. Le GABNOR et la Chambre d'Agriculture du Nord ont proposé des diagnostics aux agriculteurs volontaires, respectivement « Performance et protection de l'eau » et « Phytos Nitrates ». En trois années d'actions 60% des agriculteurs avaient souhaité faire un diagnostic, et 3 d'entre eux envisageaient une conversion à l'agriculture biologique. Cette action pilote a rayonné hors de son périmètre dès la première année puisque 10 autres agriculteurs ont souhaité faire un diagnostic de conversion à l'agriculture biologique avec le GABNOR. Fin 2010 les 8 communes de Saint-Aubin Sars-Poteries comptaient ainsi 6 fermes bio (209 hectares convertis) de plus, soit un passage de 1 à 4 % de la Surface Agricole Utile bio entre 2008 et 2010.

Cette expérience pilote a permis au GABNOR de se voir confier une mission régionale de Protection de l'eau par le développement de l'agriculture biologique, l'Avesnois est donc devenu tout entier un territoire d'actions Eau et Bio. Le PNR Avesnois a adopté, à l'occasion de la révision de sa charte de Parc, des objectifs ambitieux de développement de l'agriculture biologique (30% SAU bio en 2022 et 90% dans les zones à enjeu eau) et s'est doté d'une gouvernance particulière pour mettre en œuvre ce projet avec tous les acteurs concernés du territoire.

Cette démarche de promotion et d'accompagnement à l'agriculture biologique a été menée en relation avec les opérateurs économiques de différentes filières de produits bio présents sur le territoire afin d'assurer la valorisation et la pérennisation de la production biologique du territoire concerné. La valorisation locale des produits biologiques est également un des axes de travail des territoires locaux par l'encouragement de la demande (restauration publique et collective notamment).

Le succès de l'expérience de Saint-Aubin Sars-Poteries a également encouragé la Commission Locale sur l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Sambre Avesnois à élargir les contours de l'opération et à reconduire la méthodologie sur de nouvelles zones à enjeu eau de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (grande région lilloise, l'Avesnois, le Boulonnais/Haut-pays).

Le voyage d'étude sera donc l'occasion de partager l'expérience des acteurs impliqués dans le développement de ce projet (élus, producteurs, transformateurs et techniciens).

Avec la participation et le soutien financier de













Témoignages et échanges autour l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Saint-Aubin Sars Poterie. Lieu : à Beugnies (59)

- Sébastien LABRUNE | Chef du Service Agriculture et Ecologie Rurale Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - Diagnostic multipressions démarche multipartenariale
 - Choix des acteurs et missions
 - Avantage des ORQUE / étude BAC pour les collectivités
- Chantal LEFEBVRE | Chargée de l'ORQUE à Noréade, régie du SIDEN et du SIAN | M. Paul CAULIER, Hydrogéologue
 - Présentation ORQUE de Saint Aubin Sars Poterie
 - Présentation de Noréade
 - Objectifs et enjeux en matière de reconquête de la qualité des eaux
 - Description du territoire
- Philippe LESAGE et Ludivine ANSSEAU | Chargés de mission Agriculture au Parc Naturel Régional de l'Avesnois
 - Présentation du PNR
- Perspective de développement et poids de l'agriculture dans le territoire
- Intérêt de l'AB par rapport aux objectifs du territoire
- Partenariat avec les ODA dont le GABNOR et la CA 59
- Gouvernance mise en place d'un COPIL
- Inscription d'objectifs ambitieux dans la nouvelle Charte et le SAGE Sambre Avesnois
- Sarah STAUB | Chargé de mission Eau et Agriculture biologique

Bertrand FOLLET | Conseiller en productions animales au GABNOR

- Un accompagnement spécifique bio pour les agriculteurs et les acteurs du territoire
- Ingrédients de la réussite du développement de l'AB dans ce projet de territoire

- Marie-Catherine DESPREZ | Conseillère agricole à la Chambre d'agriculture du Nord (59)
 - Diagnostic phyto-nitrates : propositions et suivis des agriculteurs conventionnels

Visite de l'exploitation biologique de Yannick PRZESZLO à Beugnies Président du GABNOR

<u>Descriptif de l'exploitation</u>: élevage bovin lait | conversion en **2002** | SAU : 44 ha | 100% herbe | Productions : lait | Vente du lait en circuit bio

- Retours d'expériences par rapport à cette opération pilote et à l'accompagnement spécifique reçu
- Visite d'une exploitation biologique
- Résultats technico-économiques
- Changements opérés sur la ferme liés au changement de mode de production
- Valorisation des productions

Visite d'une seconde exploitation biologique en Avesnois (sous-réserve)

Maraîchage ou Polyculture élevage | Circuits de proximité | RHD | Atelier de transformation | Diversification des débouchés | Implication des collectivités territoriales dans le développement des circuits de proximité

Des informations sur les bénéfices environnementaux et sur les retombées économiques pourront être apportées au cours des échanges par les chargés de mission du GABNOR et de l'ABP, de même que les freins et leviers au développement de l'AB sur les territoires ainsi que les aménités positives de l'AB. Des temps d'échanges seront prévus entre chaque intervention.

Des temps d'échanges entre les élus et les intervenants sont prévus à chaque visite.

<u>Public visé par le voyage d'étude</u> | Elus et techniciens picards (Sénateurs, Députés, Conseil régional, Conseils généraux, Pays, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations, Communes, PNR, Syndicats d'eau potable, etc.).





La démarche nationale multipartenariale d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage¹¹² - Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

Pour répondre aux enjeux sur la préservation de la qualité de l'eau, un groupe de travail s'est constitué en 2008 grâce au soutien et à la participation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT). A partir de constats partagés par tous notamment concernant le manque d'information et d'instruments opérationnels, les différents partenaires se sont mobilisés pour co-construire une « boîte à outils » à destination des acteurs de l'eau, des conseillers et animateurs de terrain, des maîtres d'ouvrages et des financeurs. Les supports et documents réalisés dans ce cadre collectif permettent de mieux comprendre et d'expliquer en quoi l'agriculture biologique est une des solutions à privilégier pour protéger la qualité de l'eau.

Ces différents supports peuvent inciter les acteurs à développer des projets de territoires dans le cadre de démarches partenariales et concertées, via – par exemple – une Charte d'agriculture biologique de proximité dans le Vaucluse, une démarche de Contrat global dans l'Aisne, une Opération collégiale de Reconquête de la Qualité de l'eau (ORQUE) dans le Nord, ou un programme de concertation local et régional en Poitou-Charentes¹¹³.

Au-delà du pilotage partenarial du projet, ce sont également les actions de terrain qui associent tous les partenaires, tant pour la sensibilisation, les diagnostics, la construction des plans d'actions..., en visant à chaque fois à croiser les points de vue des maîtres d'ouvrage, des acteurs de l'eau, des acteurs agricoles, des collectivités et des pouvoirs publics.

Les partenaires du projet



































¹¹² Action soutenue et financée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT – fonds CASDAR)

⁽MAAPRAT – fonds CASDAR)

113 Cf. plaquette « Développement de l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage, Outils et expériences à destination des maîtres d'ouvrage »





Un projet : la protection de l'eau par le développement de l'agriculture biologique

L'objectif : dynamiser le développement de l'agriculture biologique pour préserver la ressource en eau, en particulier à travers des expérimentations sur des zones à enjeu 'eau' (« sites pilotes »)

Un projet en 4 phases :

INFORMER

Enjeux : faire savoir en quoi et comment l'agriculture biologique peut contribuer à la protection de la qualité de la ressource en eau.

Moyens: un comité de pilotage national multi-partenarial associant les pouvoirs publics, les Agences de l'Eau et les partenaires de terrain, soutenu par le Ministère de l'Agriculture et par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable, en place depuis 2008 (coordination assurée par la FNAB, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique).

Résultats : des outils construits en partenariat : un « <u>kit argumentaire</u> » (recueil de 7 fiches avec des résultats chiffrés des expériences de terrain, des exemples...), une <u>plaquette</u> synthétique tout public (4 pages)



ACCOMPAGNER

Enjeux : proposer des outils adaptés aux actions de développement de l'agriculture biologique en phase avec les réalités du territoire.

Moyens : tester et rendre accessible une méthodologie d'évaluation des opportunités de développement de l'agriculture biologique sur un territoire.

Résultats: une <u>grille d'analyse et de qualification des territoires</u> (aires d'alimentation de captage et/ou bassins versants), avec son mode d'emploi, des exemples, une liste de critères et d'indicateurs commentés, des repères bibliographiques...



FAIRE CONNAITRE

Enjeux: identifier, recenser et faire connaître les leviers à la disposition des acteurs.

Moyens : valoriser les initiatives intéressantes et les expériences réussies ; repérer les actions mobilisatrices et transposables ; donner des pistes et des contacts.

Résultats: 3 plaquettes « <u>Recueil d'outils et d'expériences</u> » destinées aux différents acteurs de terrain : maîtres d'ouvrage, conseillers de terrain ou animateurs de territoire, acteurs de l'eau et financeurs.



MONTRER & DEMONTRER

Enjeux : impulser et accompagner des dynamiques partenariales locales ; tester la méthode (diagnostics, animations locales...) dans différents contextes.

Moyens: mise en place d'un observatoire national de 12 « sites pilotes ».

Résultats attendus : diagnostics territoriaux et suivi des actions (via un « tableau de bord ») ; recueils de *références* en contextes variés ; analyse et diffusion des résultats.

ET à terme...: transposition des résultats avec l'appui de la recherche. Analyse, communication et valorisation des références et des résultats obtenus.







Le dispositif des Sites Pilotes

UN SITE PILOTE, QU'EST-CE QUE C'EST?

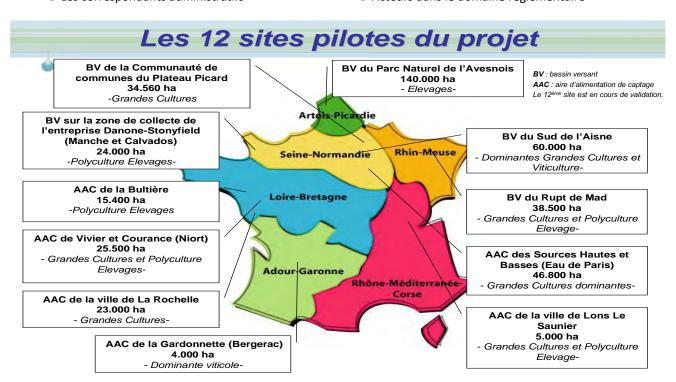
- ⇒ Il s'agit d'une aire d'alimentation de captage (AAC) ou d'un territoire plus vaste mais qui présente toutefois une certaine cohérence et/ou unité et qui présente un enjeu 'eau'. Sur cette zone, une démarche volontaire est engagée pour réfléchir au développement de l'agriculture biologique.
- Quelle que soit sa dimension, ce site présente un enjeu « eau potable ». En cas de situation dégradée pour la qualité de la ressource en eau, les pollutions y sont majoritairement d'origine agricole.

LES OBJECTIFS FIXES PAR LES PARTENAIRES SUR LES SITES

- ⇒ Appliquer la grille d'analyse territoriale comme outil de diagnostic initial / état des lieux (NB : elle peut aussi être utilisée comme un support d'animation territoriale et de mise en relation des partenaires).
- Suivi d'indicateurs à renseigner dans le cadre d'un tableau de bord de suivi commun à tous les sites.
- ➡ Mutualisation et échanges d'informations entre sites pilotes et apports de compléments d'information par des intervenants extérieurs lors de rencontres « inter-sites régulières ».

LES PARTENAIRES A ASSOCIER AU DIAGNOSTIC PAR SITE

- ⇒ Acteurs de l'eau et du territoire
 ⇒ Acteurs politiques locaux
- → Acteurs de l'agriculture biologique
 → Acteurs de l'agriculture locale
- Les correspondants administratifs
 Acteurs dans le domaine réglementaire







Les outils : mode d'emploi & usage

Les **supports de communication** (kit argumentaire, recueils d'expériences et d'outils, plaquette...) permettent de lever les préjugés et de faire apparaître l'agriculture biologique comme une solution à la fois efficace et réaliste pour réduire les pollutions diffuses sur un territoire donné. L'information permet donc de penser <u>aussi</u> au mode de production biologique quand il est question de lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole. De plus, les recueils d'expériences présentent un premier panel des leviers et d'actions que les différents acteurs peuvent utiliser et mettre en œuvre sur leurs territoires.

La **grille d'analyse** a été conçue pour identifier les opportunités de développement de l'agriculture biologique sur un territoire donné. Des choix méthodologiques ont été faits pour :

- rendre l'outil aussi opérationnel que possible,
- → aborder les possibilités de développement de l'agriculture biologique à travers des critères globaux, à renseigner à l'échelle d'un territoire et à dires d'experts,
- en faire autant un outil de diagnostic que d'animation, en croisant les points de vue des experts et partenaires, associés et mobilisés sur le terrain.

Cet outil permet ainsi soit de détecter les territoires qui sont les plus favorables au développement de l'agriculture biologique, soit de déterminer les leviers permettant de créer des conditions favorables au développement de l'agriculture biologique sur un territoire pré-identifié et à étudier.

Pour faciliter l'appropriation de cette grille, un « **mode d'emploi** » lui est associé ; des exemples sont également annexés à ce document, tout comme des explications détaillées sur l'objectif des indicateurs et des critères utilisés. Des modules de formation sont également organisés et proposés.

Enfin, la mise en place du réseau de « **sites pilotes** » permet de disposer d'un observatoire d'opérations « grandeur nature » qui vont pouvoir être suivies à la loupe. De multiples partenaires de terrain sont associés (Agences de l'eau, agents de collectivités ou de communes, Parcs naturels, techniciens et animateurs en agriculture biologique, techniciens agricoles...) et participent au diagnostic, à la construction des plans d'actions, au suivi-évaluation... Des rencontres inter-sites s'organisent également pour faciliter les échanges d'expériences et approfondir des questions méthodologiques ou opérationnelles. De plus, des équipes de recherche se mobilisent pour participer au suivi des projets sur ces sites en priorité, et pour articuler leurs propres programmes avec ce dispositif (dans la mesure du possible). Enfin, un « **tableau de bord** » de suivi va permettre un recueil d'informations harmonisé sur ces sites et – àterme – l'obtention de références et données nationales qui pourront être diffusées.

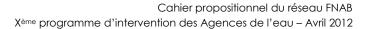
Retrouver ces outils sur www.fnab.org, www.agriculture.gouv.fr ou www.developpement-durable.gouv.fr





Bibliographie | Pour aller plus loin

- Abandons de captages utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. Bilan Février 2012. DGS. 2012. En ligne sur : http://www.sante.gouv.fr/lMG/pdf/bil0212.pdf
- Agriculture biologique et environnement, des enjeux convergents. RMT DevAB. Coordination P.Fleury. Coédition ACTA. Educagri Editions. 2011.
- Appel à projet Rhône Méditerranée Corse « Agriculture biologique et réduction des pollutions diffuses de l'eau par les pesticides ». En ligne sur : http://www.eaurmc.fr/fileadmin/grands-dossiers-Pesticides/AAP-Projets-Selection.pdf
- Approche transversale du développement de l'agriculture biologique sur un territoire : une illustration autour de la restauration collective. Contribution FNAB dans le cadre du colloque SFER des 23 et 24 juin à Strasbourg « les transversalités de l'agriculture biologique ». FNAB. Juin 2011
- Appropriation des enjeux et mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) dans le secteur Agricole. Enseignements à partir de six études de cas. CGDD et CGAAER. Septembre 2011. En ligne: http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER 10135 2011 Rapport.pdf
- ✗ Cahier propositionnel sur le Xème programme d'intervention Artois-Picardie. InterGRAB Artois-Picardie. 2011
- ✗ Cahier propositionnel sur le Xème programme d'intervention Loire-Bretagne. InterGRAB Loire-Bretagne.2011
- ✗ Cahier propositionnel sur le Xème programme d'intervention Seine-Normandie. InterGRAB Seine-Normandie. 2011
- Coût des principales pollutions agricoles de l'eau. Etudes et documents n°52. CGDD. Septembre 2011. En ligne: http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED52.pdf
- Créer les conditions favorables à une protection efficace de la ressource en eau Outils et expériences à destination des acteurs de l'eau », collectif FNAB, ITAB, APCA, les Agences de l'eau, Agence bio, avril 2010. En ligne sur :
 - http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=33:plaquettes-grecueils-doutils-et-dexperiencesg-a-destination-des-partenaires&catid=14:nos-publications&Itemid=23
- Cycle de l'azote pour un scénario hypothétique d'agriculture intégrée, généralisée aux bassins de la Seine, de la Somme et de l'Escaut. Vincent Thieu et Gilles Billen (UMR7619 Sisyphe), Josette Garnier (CNRS/UPMC), Marc Benoît (UR055 INRA SAD ASTER), 2010
- Développer l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage Outils et expériences à destination des conseillers de terrain et animateurs de territoire, collectif FNAB, ITAB, APCA, les Agences de l'eau, Agence bio, avril 2010. En ligne sur : <a href="http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=33:plaquettes-grecueils-doutils-et-dexperiencesq-a-destination-des-partenaires&catid=14:nos-publications<emid=23
- Développer l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage Outils et expériences à destination des maîtres d'ouvrage, collectif FNAB, ITAB, APCA, les Agences de l'eau, Agence bio, avril 2010. En ligne sur : <a href="http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=33:plaquettes-grecueils-doutils-et-dexperiencesq-a-destination-des-partenaires&catid=14:nos-publications<emid=23
- Eau ressource du territoire. Vers des démarches préventives grâce à l'agriculture biologique. Qualité de l'eau, la preuve par la bio. Gabnor, 2010. En ligne sur : http://www.gabnor.org/images/stories/Documents/Eau et bio/brochuresasp.pdf







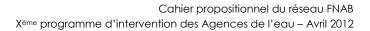
- Evaluation de la politique de l'Agence de l'eau Seine Normandie en faveur de la maîtrise de la gestion des sols à long terme sur les bassins d'alimentation de captage en eau potable. Rapport final. Epices. Asca. Mars 2011
- Inventaire et caractérisation des exploitations d'agriculture biologique dans le Nord de la France. Thibault Makridis, Juliette Anglade, Josette Garnier, Gilles Billen. UPMC/CNRS, UMR Sisyphe. Paris. 2011
- L'agriculture biologique au service de la protection de l'eau : un enjeu de politiques agrienvironnementales et territoriales. Dossier du colloque FNAB du 24 novembre 2011 à Paris, FNAB. 2011. Téléchargeable sur :
 - http://www.fnab.org/images/files/actions/dossiercolloqueeauFNAB241111.pdf
- L'eau et son droit. Etudes et documents du Conseil d'Etat. Rapport public 2010
- Le financement de la gestion de l'eau en France. Etudes et documents n°62. CGDD. Janvier 2012. En ligne: http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED62.pdf
- Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages. AESN. EcoDécision. Juillet 2011
- Les actes de la conférence du 27 janvier 2011 sur la protection de l'eau « eau ressource du territoire ». Eau et bio, au cœur des enjeux de développement territorial. Gabnor. 2011. En ligne sur : http://www.gabnor.org/images/stories/Documents/Eau et bio/gabnoractes16pages.pdf
- Les collectivités territoriales, actrices du développement de l'agriculture biologique. Acte du colloque du 9 février 2010 à Lyon Vaise (69). Corabio. 2010. En ligne sur : http://www.corabio.org/images/stories/Compte-rendus/cr_colloque14102010.pdf
- Les collectivités territoriales, actrices du développement de l'agriculture biologique. Acte du colloque du 14 octobre 2010 à Aix-les-Bains (73). Corabio. 2010. En ligne sur : http://www.corabio.org/images/stories/Compte-rendus/compte-rendus/compte-rendus/20colloque%2009%20fev%202010.pdf
- Les collectivités territoriales, actrices du développement de l'agriculture biologique. Acte du colloque du 22 septembre 2009 à Bourg-en-Bresse (26). Corabio. 2009. En ligne sur : http://www.corabio.org/images/stories/Compte-rendus/compte rendu%20colloque%2022%20sept%2009.pdf
- Les flux d'azote liés aux élevages. Réduire les pertes, rétablir les équilibres. Expertise Scientifique Collective INRA. Janvier 2012. En ligne sur : http://www.inra.fr/content/view/full/73187177
- Les instruments de la gestion durable de l'eau. Rapport public annuel 2010. Cour des comptes. 2010
- Les services publics d'eau et d'assainissement : des évolutions encourageantes. Rapport public annuel 2011. Cour des comptes. 2011
- Osons la Bio. Cahier propositionnel pour 20% de bio en 2020. FNAB, Bioconsomm'acteaurs, Terre de Liens. 2011. Téléchargeable sur : http://www.fnab.org/images/files/actualites/Cahier%20bio%20pour%2020pourcent%20en%202020VF.pdf
- ➤ Programme PIREN Seine, rapport d'activités 2011. N2O et lessivage agriculture biologique-agriculture conventionnelle. Février 2012. Emissions de N2O et lessivage de nitrate de sols en agriculture conventionnelle et biologique. Mise en place d'un dispositif de mesures. Garnier Josette al. CNRS-UPMC.UMR Sisyphe.
- Projet de construction d'un réseau de mesure des flux sous-racinaires sous parcelles agricoles (Seine-et-Marne, lle-de-France, Bassin de la Seine, moitié Nord de la France). Lessivage d'Azote sous Agriculture Biologique (LAAB). Comparaison avec les données existantes en Agriculture Conventionnelle. UPMC. Sisyphe. CNRS. 2010





Cahier propositionnel du réseau FNAB Xème programme d'intervention des Agences de l'eau – Avril 2012

- Qualifier les opportunités de développement de l'agriculture bio, in « Travaux & Innovations » n°174, janvier 2011 [23-27]
- Qualité de l'eau : la preuve par le développement des sites-pilotes « Eau & Bio », in « AlterAgri n°109, septembre-octobre 2011 [25-28]
- X Qualité de l'eau : la bio coule de source ! Lettre d'Information N°11 Automne 2009, Agence Bio
- Qualité de l'eau et agriculture : un défi pour les politiques publiques. Messages essentiels et Résumé. Rapport OCDE. 2012







<u>Crédits photos:</u> Gab Anjou, Ville de Lons-le-Saunier, Ville de La Rochelle, Agrobio Périgord, Agriculture Biologique en Picardie, GABNOR, Direction Générale de la Santé, FNAB, Biosèvres, GABB 32, FNE 16, Eau de Paris, Corabio, Bio d'Aquitaine, GAB IDF, Ville des Herbiers, CGA Lorraine.





La FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France 40, rue de Maltes 75011 Paris 01.43.38.38.69 www.fnab.org

Au niveau national

Raoul Leturcq bioleturcq@orange.fr Sylvain Roumeau sroumeau@fnab.org

01.43.38.23.01

Au niveau des bassins hydrographiques

Adour Garonne	Claude Favre Hélène Dominguez	technique@biomidipyrenees.org	05.61.22.74.99
Artois-Picardie	Hervé Bailleul Sarah Staub	sarah.staub@gabnor.org	03.20.32.46.60
Loire-Bretagne	Claude Gaulandeau Jean-Christophe Grandin	jean-christophe.grandin@bio- centre.org	02.48.26.43.80
Rhin-Meuse	Philippe Henry Patricia Heuzé	pheuze.cga@orange.fr	03.83.98.49.20
Rhône- Méditerranée- Corse	David Peyremorte Marinette Feuillade	marinette.feuillade@corabio.org	04.75.61.19.35
Seine-Normandie	Raoul Leturcq Bénédicte Rebeyrotte	b.rebeyrotte@bioiledefrance.fr	01.60.24.71.84



Toutes les coordonnées des groupements d'agriculteurs biologiques sur <u>www.fnab.org</u>